

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 6 juillet 2021

Délibération
n°108-2021
Point 4.8.5.9

Point 4.8.5.9 de l'ordre du jour

Tarifs 2021-2022 et renouvellement des formations diplômantes de l'EM Strasbourg proposées hors SFC

EXPOSE DES MOTIFS :

Les diplômes d'université sont créés en application de l'article L.613-2 du Code de l'éducation qui dispose que « les établissements peuvent (...) organiser, sous leur responsabilité, des formations conduisant à des diplômes qui leurs sont propres ou préparant à des concours ».

Ces diplômes doivent s'autofinancer et l'inscription aux formations correspondantes donne lieu au versement d'un droit déterminé par le Conseil d'administration de l'université après avis de la Commission de la formation et de la vie universitaire, en fonction du coût complet de ce diplôme.

Aux montants soumis à l'approbation du conseil, s'ajoute le droit national de scolarité fixé annuellement par arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Selon le niveau auquel ces diplômes conduisent, le droit de scolarité national applicable est celui du niveau Licence ou du niveau Master.

Le 5 juillet 2021, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 18 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les tarifs 2021-2022 et renouvellement des formations diplômantes de l'EM Strasbourg proposées hors SFC.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	3
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 8 juillet 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT

Codes APOGEE							Tarifs 2020-2021		Tarifs 2021-2022						
Composante	Diplômes	Droits de base (L ou M)	Diplôme	version	Etape	version	FI droits spécifiques	FC	FI droits spécifiques	FC	Modification de tarif	% hausse FI par rapport à l'année n-1	% hausse FC par rapport à l'année n-1	Remarques / Modifications	
Droit, Economie, Gestion, et Sciences politiques et sociales															
EM	DU Bachelor Affaires Internationales	L													
EM		1A	EM4LU	201	EM4LU1	201	7500	8000	8500	9000					
EM		2A	EM4LU	201	EM4LU2	201	7 000	7 500	7 500	8 000					
EM		3A	EM4LU	201	EM4LU3	201	7000	7500	7000	7500					
EM	Année professionnaliste														
EM		1A			EM4LU1	919	800		800						
EM		2A			EM4LU2	929	800		800						
EM		3A			EM4LU3	939	800		800						
EM	Redoublement BAI														
EM		1A					3500		3750						
EM		2A					3500		3500						
EM		3A					3025		3500						
EM	DU Bachelor European Management	M	EM02U	23	EM02U1	201/211									
EM	DU Bachelor jeune entrepreneur														
EM		1A	EM1IU	201	EM1IU1	201			pas de recrutement	pas de recrutement					
EM		2A	EM1IU	201	EM1IU2	202			pas de recrutement 1A 2019-2020	pas de recrutement 1A 2019-2020					
EM		3A	EM1IU	201	EM1IU3	203	3 500	4 000	3 500	4 000					
EM	Redoublement														
EM		1A							pas de recrutement 1A 2019-2020						
EM		2A					1 750		pas de recrutement 1A 2019-2020						
EM		3A					1 250		1 250						
EM	Année professionnaliste														
EM	DU Management de l'officine		EM86U	212	EM86U1	212	Fermé en 20/21								
EM	Tarif pour un module EMBA de 3 jours														
EM	Module de 20h en Master (soit 61,5€/heure, applicable à tout module au prorata du nombre d'heures)														
EM	Préparation DSCG dans le cadre du master CCA (2 modules de 20h) pour le 1 module														
EM	Préparation DSCG dans le cadre du master CCA (2 modules de 20h) pour le 2 module														
EM	DU Management diversité		EM56U	201	EM56U1	201									
EM	Programme Grande Ecole	M													
EM		1A			EM0851		8 500	8 760	8 500	8 760					
EM		2A			EM0552		8 500	8 760	8 500	8 760					
EM	3A Entrepreneuriat				EM1453		8 500	8 760	8 500	8 760					
EM	3A International and european business				EM1F53		8 500	8 760	8 500	8 760					
EM	3A Management public				EM1N53		8 500	8 760	8 500	8 760					
EM	3A Management du tourisme				EM1R53		8 500	8 760	8 500	8 760					
EM	3A International wine management				EM1S53		8 500	8 760	8 500	8 760					
EM	3A Gestion des ressources humaines				EM2253										
EM	3A Management responsable des ressources humaines SUPPRESSION				EM2D53		8 500	8 760	8 500	8 760					
EM	3A Comptabilité contrôle finance				EM3653		8 500	8 760	8 500	8 760					
EM	3A Finance				EM3E53		8 500	8 760	8 500	8 760					

EM	3A Négociation et management commercial				EM4653		8 500	8 760	8 500	8 760				
EM	3A Digital marketing et management des technologies Digital Marketing				EM4S53		8 500	8 760	8 500	8 760				
EM	3A Marketing				EM4N53		8 500	8 760	8 500	8 760				
EM	3A operational and strategic marketing				EM4R53		8 500	8 760	8 500	8 760				
EM	3A - Supply chain et achat international						8 500	8 760	8 500	8 760				
EM	3A Management des systèmes d'information				EM7153									
EM	Frais spécifiques appliqués aux étudiants en 2A de double diplôme à l'étranger ou sur site (hors droits universitaires)						800		800					
EM	Redoublement						4 250		4 250					
EM	Année professionnalisation						800		800					
EM	Année tutorée						0		0					
EM	Frais d'examen des candidatures													
EM	Formation concours Tremplin													
EM	Non boursiers						50							
EM	boursiers						0							
	Gestion des acomptes													
EM	Acompte concours tremplin via banque Ericome								800					
EM	Acompte concours international (Bachelor et PGE)								4 200					

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : EM Strasbourg Business School

Dénomination du DU : Bachelor Affaires Internationales

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

1° Intégration progressive du Bachelor Jeune Entrepreneur au sein du Bachelor Affaires internationales en tant que parcours Team Entrepreneur:

3ème étape 2021-2022 :

Evolution des 2 parcours « international manager» et « team entrepreneur » en 3A

Avec mise en commun des cours de langues, et de cours de management (10-20% de l'existant)

2° En complément de cours intégrant déjà des sensibilisations aux méthodologies de recherche, introduction de cours spécifique aux méthodologies de recherche en 2A et en 3A

3° A près de 200 étudiants par cohorte, nous poursuivons l'évolution à passer en Face à Face par groupe de 35-40 étudiants pour quasi la totalité des cours de la maquette tout en exploitant les modalités expérimentées sur la période covid :

- CM asynchrone
- CM synchrones distanciel en cohorte totale ou en demi cohorte
- TD en synchrone distanciel par groupe
- TD présentiel par groupe

4° : dossier de demande de Grade de Licence en cours

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

- Convention avec la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg pour l'inscription de nos étudiants en Licence d'Economie et de Gestion
- Convention de double Diplôme avec la Hochschule Furtwangen University
- Convention d'échange universitaire avec 27 Universités étrangères
- A partir de la rentrée 2021,
 - Convention de double diplôme avec HEC Liège
 - Convention de triple diplôme avec HEC Liège et Hohenheim (en cours de validation coté allemand)

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée 2020-2021

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	479	14 redoublants ou en année professionnalisaante	6 en Double Diplôme
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	138 €
------------------------------------	-------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	1 188 706 €	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	3 095 675€
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	216 697 €	Autres recettes * Taxe d'apprentissage Autres recettes	43 915 € 24 100 €
Autres dépenses*			
Frais Généraux	840 265 €		
Salaires Admin	834 779 €		
Immersions linguistiques	354 835 €		
Total des dépenses	3 435 283 €	Total des recettes	3 163 689 €
Résultat (dépenses - recettes)			-271 593 €

*A préciser :

Commentaire du résultat :
2018-2019 avait été la 2 ^{ère} année appliquant le tarif révisé à 7 000€ au lieu de 6 050€ tout en optimisant les dépenses et leur hausse due aux effectifs croissants.

2019-2020 devait suivre cette recherche d'équilibre grâce à la continuité d'application des nouveaux tarifs et la révision en 1A du tarif à 7 500€ comme voté en 2017. La décision de bloquer les tarifs sur ceux de l'année précédente a générée une baisse de 219k€ de recettes, faisant ainsi passer un résultat négatif d'à peine 1,5% à 9%.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) :

En très grande majorité, tous les étudiants diplômés à l'issue de leur 3A en 2019-2020 poursuivent leurs études. Sous réserve de mise à jour pour 10% de la cohorte n'ayant pas encore répondu aux enquêtes, les chiffres arrondis sont les suivants, en % des répondants, ceux en poursuite d'études 94% se détaillant en

- dans le PGE de l'école 25%
- dans un autre programme de l'école 6% (les Masters Universitaires de notre composante)
- dans une université en France 13%
- dans un autre établissement France 40% (des PGE dans d'autres business school)
- dans un autre établissement étranger 11%
- confirmant

Cela confirme

* la part toujours modeste, d'insertion professionnelle déjà détectée les années précédentes. Ce sont globalement des expériences courtes que les étudiants exploitent pour optimiser leur candidature à terme à un Bac+5.

* l'orientation majoritaire en PGE (65%)

2. Budget prévisionnel 2021-2022

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	528	8 500 €-7 500 €- 7 000 €
Formation Continue		
Exonération	32	
Dont Exonération partielle REDOUBLANT 50%	2	3 750 €
Dont Exonération partielle Année Professionnaliste	25	800 €
Dont Exonération 100%	5	Etudiants HFU en Double Diplôme

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	138 €
------------------------------------	-------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	1 317 577 €	Droits spécifiques : (ne pas prendre en compte les droits de base)	3 870 500 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	270 935 €	Autres recettes * Taxe d'apprentissage Autres recettes	45 086 € 36 522 €
Autres dépenses* Frais Généraux Salaires Admin Immersions linguistiques	1 027 548 € 890 429 € 437 407 €		
Total des dépenses	3 943 895 €	Total des recettes	3 943 895 €
Résultat (dépenses - recettes)			0 €

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme

LICENCE

MASTER

Droits spécifiques (*décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module.*)

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
1A : EM4LU1 201	8 500€	APOGEE
2A : EM4LU2 201	7 500€	APOGEE
3A : EM4LU3 201	7 000€	APOGEE
1A : EM4LU1 919	800€	APOGEE
2A : EM4LU1 929	800€	APOGEE
3A : EM4LU1 939	800€	APOGEE

Le diplôme ouvre-t-il droit à l'affiliation à la sécurité sociale : Oui ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

L'évolution tarifaire est une clé dans la recherche d'équilibre financier. Nous pourrons aussi exploiter cette année pour évaluer l'impact financier réel de l'organisation pédagogique entre cours mutualisés en distanciel et présentiel par groupe.

Le parcours Team Entrepreneur reste un parcours coûteux, mais bénéficie de recettes doublées vu le recrutement commun via Ecrivome.

L'effectif de 2A en 2021-2022 sera légèrement en baisse. Il a été impacté par le recrutement d'avril 2020 via Ecrivome moins performant en situation de confinement, mais complété par des recrutements d'étudiants internationaux plus importants (20 étudiants à la rentrée 2020 des 1A)



**Accord de coopération internationale
pour la mise en œuvre d'une Formation en partenariat international
aboutissant à la délivrance d'un double diplôme**

ENTRE

L'Université de Strasbourg / Unistra (France)

*Sise : 4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 STRASBOURG Cedex - France,
Représentée par son Président, Prof. Dr. Michel Deneken,*

Agissant pour le compte de l'Ecole de Management de Strasbourg,

Représentée par son Directeur Dr. Herbert Castéran,

D'une part

ET

L'Université de Liège / ULiège (Belgique),

*Sise : Place du 20-Août, 7, 4000 Liège - Belgique,
Représentée par son Recteur, Prof. Pierre Wolper,*

Agissant pour le compte de HEC Management School – Université de Liège (HEC Liège),

*Sise : 14 rue Louvrex – 4000 Liège - Belgique
Représentée par son Directeur Général et Doyen, Prof. Wilfried Niessen,*

D'autre part

Vu le code de l'Éducation français,

Vu la délibération de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Strasbourg datant du

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg datant du 31 janvier 2017,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Ecole de Management de Strasbourg datant du 16 mars 2020,

L'Ecole de Management de l'Université de Strasbourg

Et

Conformément à l'article 82, §1 du décret du 7 novembre 2013 de la Communauté française de Belgique définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études,

L'Université de Liège

Convient de ce qui suit :

Article 1. Définitions

La présente Entente complémentaire désigne conjointement par « les partenaires », l'Ecole de Management de l'Université de Strasbourg et HEC Management School de l'Université de Liège.

Article 2. Objectifs du Programme

Au vu des liens de confiance entretenus depuis plus d'une dizaine d'années notamment à travers le réseau HERMES et l'échange d'étudiants et de professeurs, les partenaires ont décidé de mettre à profit la complémentarité de leurs cursus pour développer un programme de double-diplôme¹. Ce programme permettra aux étudiants participants d'acquérir des compétences essentielles pour intégrer le monde du travail tant à l'échelle régionale qu'internationale.

Article 3. Objet de l'Accord

Le présent Accord a pour objet de définir les modalités de collaboration entre les partenaires à compter de l'année universitaire 2021/2022 pour mettre en œuvre conjointement un programme de formation et parvenir à la délivrance d'un double diplôme de 1^{er} cycle (niveau Licence en France et bachelier en Communauté française de Belgique).

¹ Précision terminologique: des concepts communs utilisés dans le cadre d'une coopération internationale en matière d'enseignement supérieur ont une dénomination spécifique dans le décret organisant l'enseignement supérieur en Communauté française de Belgique (CfB) (Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études – 7 novembre 2013). Aussi, le terme « semestre » sera appelé « quadrimestre », « année » (d'un programme d'études) pourra être traduit par « bloc » et « ECTS » par « crédits ». En outre, un partenariat relatif à un programme d'études aboutissant à la délivrance d'un diplôme conjoint, double ou multiple par les partenaires est désigné sous le terme générique de co-diplomation quel que soit le nombre de diplôme(s) délivré(s) au final. Pour la suite de cette convention, ces termes seront employés indistinctement.

Les intitulés des diplômes sur lesquels s'adosse la formation en partenariat international sont les suivants :

- A l'Université de Liège: Bachelier en Sciences économiques et de gestion
- A l'Ecole de Management de Strasbourg : Bachelor Affaires Internationales

Article 4. Cadre légal et qualifications nationales

4.1 Le programme d'études, objet du présent Accord, est mis en place dans le respect des lois et règlements nationaux en vigueur dans les pays des établissements partenaires.

4.2 Les établissements partenaires sont autorisés à délivrer des doubles diplômes dans le cadre de formations en partenariat international.

4.3 Cadre réglementaire français

Les textes officiels suivants encadrent la mise en œuvre de formations en partenariat international et la délivrance de doubles diplômes :

- Code de l'éducation
- Circulaire n°2014-0018 du 23 octobre 2014 relative aux Modalités d'élaboration et de délivrance des diplômes nationaux et de certains diplômes d'État par les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

4.4 Cadre réglementaire en vigueur en Fédération Wallonie-Bruxelles

- Article 82, §1 du décret du 7 novembre 2013 de la Communauté française de Belgique définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Article 5. Administration du programme

5.1 Coordination et suivi du programme

Le suivi du programme de formation est assuré par les partenaires, en étroite collaboration.

Un comité de pilotage assure la mise en œuvre du présent Accord de coopération internationale. Il assure et garantit la qualité de la formation dispensée.

Il est constitué d'un responsable pédagogique émanant de chacune des deux universités partenaires. Ces représentants garantissent le respect des normes académiques de leur propre université dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Ils ont toute compétence pour représenter ce programme vis à vis des partenaires extérieurs et pour coordonner la mise en place d'un programme d'enseignement cohérent. Ils sont également chargés de l'encadrement des étudiants ainsi que de toutes questions relatives à l'admission dans la formation.

Chaque université partenaire désigne également un coordinateur administratif au sein du comité du pilotage.

5.2 Nom et coordonnées des membres du comité de pilotage

Université de Strasbourg Ecole de Management de Strasbourg	Université de Liège HEC Ecole de gestion
---	---

<u>Responsable pédagogique</u>	<u>Responsable pédagogique</u>
Sarah RICHARD 61 avenue de la Forêt Noire 67085 Strasbourg, France sarah.richard@em-strasbourg.eu	Yasemin ARDA 14 rue Louvrex 4000 Liège Yasemin.Arda@uliege.be
<u>Coordinateur administratif</u>	<u>Coordinateur administratif</u>
Elodie THEVENET 61 avenue de la Forêt Noire 67085 Strasbourg, France elodie.thevenet@em-strasbourg.eu	Anne GILLET 14 rue Louvrex 4000 Liège, Belgique Anne.Gillet@uliege.be

5.3 **Equipe pédagogique**

Elle est constituée d'enseignants-chercheurs ou/et de chercheurs participant à la formation dispensée dans chacune des universités.

Article 6. Suivi administratif des étudiants

6.1 **Critères d'admissibilité**

Le programme est ouvert aux étudiants inscrits dans l'une des deux universités partenaires. En France, les étudiants participants sont recrutés dans la 2^{ème} année du Bachelor Affaires Internationales pour un départ en 3^{ème} année, après avoir acquis 120 crédits. En Belgique, les étudiants participants sont recrutés dans la 1^{ère} année du bachelier en Sciences économiques et de gestion pour un départ durant la 2^{ème} année de leur inscription de ce bachelier, après avoir acquis 60 ECTS.

Les étudiants participant au programme doivent démontrer des capacités linguistiques suffisantes en français et anglais. Un niveau B2 dans les deux langues d'enseignement (français et anglais) est vivement recommandé. L'université d'origine s'assurera que les étudiants nominés possèdent ce niveau.

6.2 **Procédure de sélection et nombre d'étudiants**

Chaque université partenaire établit sa propre procédure de sélection qui prend en compte les compétences linguistiques et autres exigences mentionnées ci-dessus. Les dossiers des étudiants sélectionnés sont envoyés à l'université d'accueil par le coordonnateur administratif de l'université d'origine avant le 31 mai pour un départ en septembre.

Chaque année, un maximum de 5 (cinq) étudiants par université pourront participer à ce programme de double-diplôme.

Il revient à chaque partenaire de prendre la décision finale concernant l'acceptation des candidats sélectionnés.

6.3 **Inscription des étudiants**

Les étudiants s'inscrivent simultanément dans les universités partenaires pour chaque année académique.

Lors de leur inscription administrative à l'Université de Strasbourg, les étudiants obtiennent leur "Pass campus Alsace". Lors de leur inscription en qualité d'étudiant régulier à l'Université de Liège, les étudiants obtiennent la carte d'étudiant(e) délivrée par l'Université.

En cas de difficultés, les étudiants s'adressent au coordinateur administratif du programme, désigné à l'article 5.2.

Les étudiants s'inscrivent selon les règles en vigueur dans chacune des universités partenaires. Les services d'inscription respectifs des universités partenaires harmonisent au mieux leurs procédures d'inscription afin de faciliter les démarches administratives des étudiants concernés.

Les étudiants s'acquittent des frais d'inscription et des droits de scolarité dans leur université d'origine exclusivement. Toutefois, les étudiants de l'Université de Strasbourg s'acquitteront des frais administratifs à l'Université de Liège (frais dit de « rôle et assurance » de 32 € en 2019-2020).

Les étudiants inscrits dans cette formation souscrivent aux assurances obligatoires (couverture sociale, responsabilité civile), au regard de la législation et des règlements en vigueur dans le pays et l'établissement d'accueil.

Article 7. Organisation de la formation

7.1 Contenu du programme d'études : le déroulement des études est structuré en trois années académiques, soit six semestres. Chaque semestre vaut 30 crédits.

- Les étudiants de l'ULiège passeront leur première et troisième année à HEC Liège et leur deuxième année à l'EM Strasbourg.
- Les étudiants de l'EM Strasbourg passeront leurs deux premières années à l'EM Strasbourg et leur troisième année à HEC Liège.

7.2 Tous les étudiants doivent être informés du caractère obligatoire des périodes de mobilité intégrées au programme.

7.3 Le programme d'études est approuvé par les universités partenaires, en fonction des règles et procédures en vigueur dans chaque université.

Afin d'assurer un programme d'études équilibré et optimal, les partenaires se tiendront informés de tout changement académique apporté à sa partie du programme.

Article 8. Progrès académiques, examens, relevé de notes, et délivrance du/des diplôme(s)

8.1 Chaque institution reconnaît officiellement les modules proposés au sein du programme et les crédits décernés.

8.2 Les modalités d'évaluation des étudiants et les modalités d'examens sont disponibles sur demande. Le règlement des examens propre à chaque partenaire est conservé.

8.3 A Strasbourg, les résultats des examens seront validés en fin d'année académique par un Jury d'enseignants composé d'au moins un professeur d'université (président de Jury).

A Liège, les résultats des examens seront validés en fin d'année académique (en juin pour la 1^e session et en septembre pour la seconde session) par un Jury d'enseignants composé des enseignants du bachelier en Sciences économiques et de gestion.

8.4 Les universités partenaires délivrent à chaque étudiant un relevé de notes portant sur toutes les unités d'enseignement suivies et précisant le nombre de crédits obtenus. Ces résultats académiques (relevés de notes) sont transmis au coordinateur administratif de l'université d'origine par le coordinateur administratif de l'université d'accueil en fin d'année académique.

8.5 Chaque étudiant ayant suivi avec succès le programme d'études (validation des 180 crédits minimum requis), et ayant satisfait aux conditions de diplomation de chacune des universités partenaires, obtient les diplômes suivants :

- A l'Université de Liège : Bachelier en Sciences économiques et de gestion
- A l'Ecole de Management de Strasbourg : Bachelor Affaires Internationales

Le diplôme délivré en Communauté française fait référence à cette convention et mentionne le diplôme délivré par l'Ecole de Management de Strasbourg.

Le diplôme national de chacune des universités partenaires est délivré simultanément, et selon les règles en vigueur dans les établissements partenaires.

Article 9. Droits et obligations

9.1 Obligations incombant à chacun des partenaires vis-à-vis des étudiants qu'ils enverront dans le cadre de ce programme d'études (université(s) d'origine) :

- recruter, sélectionner et préparer les étudiants qui participeront au programme, selon les modalités établies à l'article 6 ;
- s'assurer que les étudiants sélectionnés répondent aux critères d'admissibilité établis à l'article 6.1 ;
- transmettre les candidatures des étudiants sélectionnés selon la procédure décrites à l'article 6.2 ;
- inscrire dans leur université leurs propres étudiants pendant la durée du programme d'études ;

9.2 Obligations incombant à chacun des partenaires vis-à-vis des étudiants qu'ils recevront dans le cadre de ce programme d'études (université d'accueil) :

- informer les étudiants accueillis sur les démarches relatives à l'obtention de leur visa² ;
- exonérer les étudiants accueillis des frais d'inscription (à l'exception d'éventuels frais administratifs) ;
- accueillir et orienter les étudiants du programme ;
- faciliter le logement des étudiants accueillis ;
- fournir une aide et des conseils pédagogiques aux étudiants ;
- transmettre le relevé des résultats obtenus par l'étudiant accueilli, selon la procédure décrite à l'article 8.3

9.3 Obligations incombant aux étudiants participant au programme d'études :

- obtenir, le cas échéant, un visa adéquat auprès de l'ambassade du pays d'accueil ;
- s'acquitter des frais d'inscription dans leur université d'origine avant le début du programme ;
- respecter les règles et règlements en vigueur dans l'université d'accueil ;

² Les étudiants accueillis à l'Université de Strasbourg, issus de certains pays, doivent obligatoirement s'inscrire sur le site <http://www.campusfrance.org> pour pouvoir faire une demande de visa d'études.

- s'acquitter des frais durant leur séjour (nourriture, logement, ...);
- souscrire aux assurances obligatoires et s'acquitter d'éventuels frais médicaux.

Article 10. Soutien de la formation et mesures d'accompagnement des étudiants

10.1 Chaque université partenaire prend en charge les coûts relatifs aux enseignements qu'elle propose..

10.2 Les partenaires s'efforcent, chaque fois que possible, d'apporter une aide à la mobilité des étudiants par le biais de subventions nationales ou européennes.

10.3 Les étudiants participant au programme de mobilité bénéficieront de tous les services offerts par l'université d'accueil.

10.4 Les universités partenaires veillent à aider les candidats retenus dans leur recherche de logement et à leur faciliter les démarches pour l'accès aux différents services étudiants.

10.5 A l'Université de Strasbourg, les étudiants accèdent aux restaurants universitaires, aux bibliothèques, à l'Espace Numérique de Travail (ENT) et à l'ensemble des services étudiants, grâce à leur « Pass campus Alsace ».

Article 11. Assurance qualité

11.1 Chaque partenaire suit ses propres procédures d'assurance qualité institutionnelles nationales pour assurer le maintien de standards de qualité élevés.

11.2 Un rapport d'activité annuel est réalisé par les Responsables du programme, dont le compte-rendu est transmis à chaque partenaire. Un bilan complet relatif à la mise en œuvre de l'Accord est rédigé par les responsables du programme, au plus tard six (6) mois avant sa date d'échéance, puis transmis à l'ensemble des partenaires. Ce bilan sera pris en compte dans la décision de poursuite ou non de la coopération.

11.3 Compte tenu de l'importance de la reconnaissance des diplômes au sein du programme, les autorités nationales sont impliquées dans le processus du contrôle qualité.

11.4 Le présent Accord est signé par l'ensemble des représentants légaux des établissements partenaires, garantissant l'échange de bonnes pratiques et engageant ainsi la responsabilité de chaque établissement en termes de contrôle de la qualité académique du programme.

11.5 Si pour une raison quelconque, l'une des institutions partenaires n'est plus autorisée à délivrer son diplôme, celle-ci devra immédiatement en avertir le/s partenaire/s, et sera exclue du programme jusqu'à l'obtention d'une nouvelle accréditation, sans que cela affecte les étudiants en cours d'année.

Article 12. Promotion du programme

12.1 Les partenaires consentent à l'utilisation de leur nom et leur logo dans tout matériel promotionnel, littérature sur le programme et autre document lié au programme.

12.2 La promotion du programme est encadrée par le comité de pilotage, qui valide le contenu de tout document de communication, y compris les informations publiées sur les sites Internet des partenaires.

Article 13. Droit applicable et Règlement des litiges

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution du présent Accord, les parties s'efforcent de résoudre leur différend à l'amiable. Le recours à une juridiction ne se fera qu'en dernier recours, après épuisement de toutes les autres voies. Dans ce cas, le conflit sera porté devant le tribunal du défendeur.

Article 14. Validité et durée de l'Accord

14.1 4 (quatre) exemplaires originaux en français sont signés par chacune des universités partenaires.

14.2 Cet Accord entrera en vigueur à compter de la rentrée 2021/2022 et s'appliquera pour une période de cinq ans.

14.3 A l'issue de cette période, il pourra être renouvelé sous réserve d'être à nouveau soumis aux instances compétentes de chacun des partenaires.

14.4 Chaque partenaire pourra à tout moment demander la modification ou la résiliation de cet Accord, sous réserve d'informer par écrit l'autre partenaire de sa décision, avec un préavis de six mois. Pour être valables, ces changements doivent être approuvés par les deux partenaires par voie d'avenant.

14.5 Au cas où il serait mis fin à cet Accord ou que celui-ci arriverait à échéance en cours d'année universitaire, les universités devront garantir que les étudiants qui, au moment de la résiliation ou de l'échéance, seraient déjà engagés dans leurs études dans le cadre de l'Accord, puissent les mener à leur terme, d'après les règles de celui-ci.

Article 15. Divers

Le présent Accord comporte 2 (deux) annexes:

Annexe 1 : Plan de cours pour les étudiants de l'EM Strasbourg

Annexe 2 : Plan de cours pour les étudiants de l'Université de Liège

Disponible sur demande :

Annexe 3 : Modalités d'évaluation des étudiants (MEE) / règlement des examens

Signé en 4 exemplaires.

A Strasbourg, le

A Liège....., le

Par délégation du Président
de l'Université de Strasbourg

Prof. Irini Tsamadou-Jacoberger

Vice-Présidente Relations Internationales
de l'Université de Strasbourg

Prof. Pierre Wolper

Recteur – Université de Liège

Dr. Herbert CASTERAN

Directeur de l'Ecole de Management Strasbourg

Prof. Wilfried NIESSEN

Directeur Général & Doyen – HEC Management
School – Université de Liège

Annexe 1

Programme de cours suivi par les étudiants de l'Université de Strasbourg

1^e année – EM Strasbourg

<u>Intitulé</u>	<u>Crédits</u>	<u>Semestre</u>	<u>Langue</u>
UE1 - Développement personnel et professionnel	4	S1	
Développement personnel et professionnel I		S1	Français
Integration week		S1	Français
Projet I : Initiation au projet		S1	Français
UE2 - CLUE 1	10	S1	
Business English I		S1	Anglais
Societal Analysis – 3 Valeurs		S1	Français
Histoire de l'Europe et des Institutions européennes		S1	Français
Choix LV2 semestre 1		S1	
UE3 - Propédeutique I	6	S1	
Applications bureautiques I		S1	Français
Techniques quantitatives pour la gestion I		S1	Français
UE4 - Introduction au management 1	10	S1	
Entrepreneuriat I		S1	Français
Comptabilité I		S1	Français
Marketing I		S1	Français
Techniques de vente		S1	Français
UE5 - CLUE 2	12	S2	
Intégration d'un environnement interculturel		S2	Anglais
Business English II		S2	Anglais
Séminaire Cap Career		S2	Français
Choix LV2 semestre 2		S2	
Choix Séminaire d'actualité économique		S2	Anglais / Français / Allemand
UE6 - Introduction au management 2	9	S2	
Marketing II		S2	Français
Stratégie d'entreprise I		S2	Français
Négociation		S2	Français
UE7 - Introduction au management 3	9	S2	
Comptabilité II		S2	Français
Droit I		S2	Français

Management des hommes et des organisations : MHO		S2	Français
Choix Finance d'entreprise		S2	Anglais / Français / Allemand
Exceller en Français : Projet Voltaire	-		
CLUE check 2 : Intercultural Effectiveness Scale	-		

2^e année – EM Strasbourg

<u>Intitulé</u>	<u>Crédits</u>	<u>Semestre</u>	<u>Langue</u>
<u>Avancées en gestion</u>	<u>6</u>	-	-
Applications bureautiques II	2	1	français
Techniques quantitatives II	2	1	français
International Corporate Reporting	2	1	anglais
<u>UE2 - CLUE 3</u>	<u>9</u>	-	-
Projet II : mise en oeuvre	2	1	français
Séminaire DPP	2	1	français
Pratiques RH et organisationnelles	2	1	français
Business English III	1	1	anglais
Choix LV2 semestre 1	2	1	
<u>Marketing</u>	<u>9</u>	-	-
Politique commerciale et de distribution	2,5	1	français
Market studies	4	1	français
Politique de produit prix	2,5	1	français
<u>Communication et droit international</u>	<u>6</u>	-	-
Politique de communication	2,25	1	français
European Economic Law	2,25	1	anglais
Droit II	1,5	1	français
<u>Strategy & Finance</u>	<u>6</u>	-	-
Cost and Financial Accounting	1,5	2	anglais
Corporate Strategy II	1,5	2	anglais
Corporate Information Systems	1,5	2	anglais
Choix Finance	1,5	2	En / Fr/ Ger
<u>Marketing & Entrepreneurship</u>	<u>6</u>	-	-
International Trade Techniques I	2	2	anglais
Entrepreneurship II	2	2	anglais
Choix Marketing	2	2	En / Fr/ Ger
<u>UE7 - CLUE 4</u>	<u>9</u>	-	-
Projet II : résultats	3	2	français
Stratégie d'insertion professionnelle - portefeuille de compétences	1	2	français
Business English IV	1	2	anglais
Choix LV2 semestre 2	2	2	

Choix Management international et interculturel	2	2	En / Fr/ Ger
<i>UE8 - Mission professionnelle en entreprise</i>	9	2	En / Fr/ Ger

3e année - HEC Management School - Université de Liège

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>	<u>ECTS</u>	<u>Semestre</u>
FINA0001-1	Analyse des états financiers et financement de l'entreprise (Fr ou En)	5	2
ECON0021-1	Economics of Globalization	4	2
	Deux cours de droit au choix (Fr ou En)	9	2
ECON0212-3	Econométrie	5	1
ECON2261-1	Economie monétaire et financière	5	2
LANG1997-1	Anglais 3	7	Annuel
GRHO0001-4	Gestion stratégique des ressources humaines (Fr ou En)	5	1
LOGI0011-1	Supply Chain Management (Fr ou En)	5	1
	Stage professionnel en entreprise ³	10	2
Un cours au choix parmi:			4
GEST3024-1	Entreprise sociale et développement durable		2
GRHO0013-3	Gestion de la diversité et égalité professionnelle		2
MARK8002-1	Marketing and innovation		2
INFO9001-2	Digital Transformation (Business Processes)		1

³ Stage professionnel en entreprise d'une durée minimum de 8 semaines, à raison de 38h par semaine (équivalent temps plein en Belgique).

Annexe 2

Programme de cours suivi par les étudiants de l'Université de Liège

1e année - HEC Management School - Université de Liège

<u>Code</u>	<u>Intitulé</u>	<u>ECTS</u>	<u>Semestre</u>
GEST3054-2	Analyse des organisations	5	1
LANG1951-1	Anglais 1	7	Annuel
ECON2281-1	Economie politique - macroéconomie	5	2
ECON2280-1	Economie politique - microéconomie	5	1
FINA0067-1	Finance et comptabilité	7	Annuel
GEST3055-1	Introduction à l'entreprise	1	Annuel
DROI2001-1	Le droit dans ses relations avec le monde économique	5	2
GEST3053-1	Introduction aux sciences humaines	5	2
INFO9004-1-1	Transformation digitale	2	1
MATH0055-2	Mathématiques pour les sciences économiques et de gestion (partie 1)	7	Annuel
ECON2303-1	Développement économique et social	4	1
STAT0065-2	Statistique descriptive	4	2
LANG	Un cours de langue au choix	3	Annuel

2e année - EM Strasbourg - Université de Strasbourg

<u>Intitulé</u>	<u>Crédits</u>	<u>Semestre</u>	<u>Langue</u>
<u>Avancées en gestion</u>	<u>6</u>	-	-
Applications bureautiques II	2	1	français
Techniques quantitatives II	2	1	français
International Corporate Reporting	2	1	anglais
<u>UE2 - CLUE 3</u>	<u>9</u>	-	-
Projet II : mise en oeuvre	2	1	français
Séminaire DPP	2	1	français
Pratiques RH et organisationnelles	2	1	français
Business English III	1	1	anglais
Choix LV2 semestre 1	2	1	
<u>Marketing</u>	<u>9</u>	-	-
Politique commerciale et de distribution	2,5	1	français
Market studies	4	1	français
Politique de produit prix	2,5	1	français
<u>Communication et droit international</u>	<u>6</u>	-	-
Politique de communication	2,25	1	français
European Economic Law	2,25	1	anglais

Droit II	1,5	1	français
<u>Strategy & Finance</u>	<u>6</u>	-	-
Cost and Financial Accounting	1,5	2	anglais
Corporate Strategy II	1,5	2	anglais
Corporate Information Systems	1,5	2	anglais
Choix Finance	1,5	2	En / Fr/ Ger
<u>Marketing & Entrepreneurship</u>	<u>6</u>	-	-
International Trade Techniques I	2	2	anglais
Entrepreneurship II	2	2	anglais
Choix Marketing	2	2	En / Fr/ Ger
<u>UE7 - CLUE 4</u>	<u>9</u>	-	-
Projet II : résultats	3	2	français
Stratégie d'insertion professionnelle - portefeuille de compétences	1	2	français
Business English IV	1	2	anglais
Choix LV2 semestre 2	2	2	
Choix Management international et interculturel	2	2	En / Fr/ Ger
<u>UE8 - Mission professionnelle en entreprise</u>	<u>9</u>	2	En / Fr/ Ger

3e année - HEC Management School - Université de Liège

Code	Intitulé	ECTS	Semestre
FINA0001-1	Analyse des états financiers et financement de l'entreprise	5	2
GEST0193-1	Business Simulation	2	1 ou 2
INFO9001-1	Digital Transformation (Digital Strategy - Economics of Internet)	5	1
DROI2114-1	L'entrepreneur face à l'impôt	4	2
ECON0212-3	Econométrie	5	1
ECON2261-1	Economie monétaire et financière	5	2
LANG1997-1	Anglais 3	7	Annuel
GRHO0001-4	Gestion stratégique des ressources humaines	5	1
LOGI0011-1	Supply Chain Management	5	1
GPRO0001-1	Ateliers de compétences	4	Annuel
GTRA0010-1	Travail de synthèse intégratif	3	2
LANG	Un cours de langue au choix	6	Annuel
	Un cours au choix parmi:	4	
GEST3024-1	Entreprise sociale et développement durable		2
GRHO0013-3	Gestion de la diversité et égalité professionnelle		2
MARK8002-1	Marketing and innovation		2
INFO9001-2	Digital Transformation (Business Processes)		1

DROI2005-1	droit et nouvelles technologies	1
ECON0021-1	Economics of Globalization	2

**ACCORD DE COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LA
MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE TRIPLE DIPLÔME
DE BACHELOR**

Entre

Université de Hohenheim

Faculté de commerce, économie et sciences sociales

et

Université de Strasbourg

Ecole de Management de Strasbourg

et

Université de Liège

HEC École de gestion – Université de Liège

Convention de Triple diplôme de Bachelor

Entre

Université de Hohenheim

Schloss, 70593 Stuttgart

Représentée par :

Professeur Stephan Dabbert, Président de l'Université de Hohenheim,

Professeur Karsten Hadwich, Doyen de la Faculté de commerce, d'économie et de sciences sociales

Ci-après dénommée « Université de Hohenheim »

Université de Strasbourg (Unistra)

4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 Strasbourg Cedex, France

Représentée par son Président, le Pr Dr Michel Deneken

Agissant au nom de l'**Ecole de Management de Strasbourg**,

Représentée par son Doyen, le Dr Herbert Castéran,

Ci-après dénommée « EM Strasbourg »

Et

Université de Liège (ULiège)

Place du 20-Août, 7, 4000 Liège

Et plus précisément :

HEC École de gestion – Université de Liège

Représentée par :

Professeur Pierre Wolper, Recteur de l'Université de Liège,

Professeur Wilfried Niessen, Directeur général et Doyen de HEC École de gestion

Ci-après dénommé « ULiège »

Ci-après dénommé « les institutions »

Article 1 : Réglementation

Selon :

- l'article 82, §3 du décret du 7 novembre 2013 de la Communauté française de Belgique définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

et

- le code de l'éducation, circulaire n° 2014-0018 – 23 octobre 2014 relative aux conditions de mise en œuvre et d'attribution dans le cadre des diplômes nationaux LMD par les établissements d'enseignement supérieur du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
- Vu la délibération du Conseil de l'EM Strasbourg en date du 16 mars 2020,
- Vu la délibération du Conseil d'études de l'Université de Strasbourg en date du,
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg en date du 31 janvier 2017,

et

- le Bade-Wurtemberg « Landeshochschulgesetz » du 1er janvier 2005 réglementant l'enseignement supérieur dans le Land fédéral du Bade-Wurtemberg,

L'Université de Liège, l'EM Strasbourg et l'Université de Hohenheim reconnaissent l'intérêt des aspects communs et complémentaires de leurs offres éducatives respectives, ainsi que les liens de confiance qui les unissent. Au vu de ces caractéristiques communes, les trois institutions partenaires cherchent à renforcer leurs activités internationales en proposant un programme de Triple diplôme de Bachelor¹ à partir de l'année universitaire 2021-2022 (voir annexes).

Le programme d'études, objet du présent Accord, est mis en œuvre dans le respect des lois et réglementations nationales en vigueur dans les pays des institutions partenaires.

Chaque institution sera concernée par les programmes dans la limite de sa capacité juridique à organiser et délivrer des triples diplômes universitaires.

¹ Clarification terminologique : Certains concepts communs utilisés dans le cadre de la coopération internationale dans un contexte d'enseignement supérieur ont une traduction spécifique dans le décret du 7 novembre 2013 de la Communauté française de Belgique définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études. Cela étant, veuillez noter que « semestre » est désigné par « quadrimestre » dans le décret ; « année » (d'un programme) est traduit par « bloc » ou « ECTS » par « crédits ». En outre, la coorganisation d'un programme conjoint conduisant à l'attribution d'un double diplôme, d'un diplôme multiple ou d'un diplôme conjoint est désignée par le terme générique de « codiplomation », quel que soit le nombre de diplômes délivrés après la réussite du programme.

Par conséquent, ces formulations seront utilisées indifféremment dans le présent Accord.

Article 2 : Programme

Ce programme vise à permettre aux étudiants participants de développer les connaissances et compétences nécessaires à l'intégration professionnelle dans chacun des trois pays frontaliers.

Le contenu de ce programme de Triple diplôme de Bachelor, approuvé par les autorités compétentes des trois institutions, est présenté dans différentes annexes du présent Accord. Lesdites annexes pourraient être mises à jour après approbation de toutes les parties pour refléter les évolutions du cursus.

Article 3 : Plan de mobilité

Les étudiants de chaque institution inscrite à ce programme de Triple diplôme de Bachelor assisteront à la première année d'études dans leur institution d'origine selon les modalités suivantes :

Étudiants de	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année
EM Strasbourg	EM Strasbourg	Univ. de Hohenheim	ULiège
Univ. de Hohenheim	Univ. de Hohenheim	ULiège	EM Strasbourg
ULiège	ULiège	EM Strasbourg	Univ. de Hohenheim

* Les étudiants inscrits initialement en « Bachelor Affaires internationales » à l'EM Strasbourg suivront leur deuxième année de Bachelor à l'Université de Hohenheim et leur troisième année de Bachelor à l'ULiège ;

* Les étudiants inscrits initialement en « Business Administration and Economics » à l'Université de Hohenheim suivront leur deuxième année de Bachelor à l'ULiège et leur troisième année de Bachelor à l'EM Strasbourg ;

* Les étudiants inscrits initialement en « Bachelier en sciences économiques et de gestion » à l'ULiège suivront leur deuxième année de Bachelor à l'EM Strasbourg et leur troisième année de Bachelor à l'Université de Hohenheim.

Article 4 : Modalités d'inscription et mesures d'accompagnement des étudiants

Pour chaque année académique de ce programme de Triple diplôme de Bachelor, les étudiants s'inscriront et paieront les frais de scolarité dans leur institution d'origine. Ils s'inscriront également en tant qu'étudiants diplômés dans les institutions d'accueil pendant leurs années à l'étranger, sans payer de frais de scolarité, conformément à leurs règles et procédures. En cas d'échec à l'examen et de nouvelle tentative à celui-ci au cours de l'année universitaire suivante,

les étudiants doivent se réinscrire dans l'institution d'accueil, où ils ont échoué à l'examen. Les institutions d'accueil peuvent également exiger des frais d'assurance et administratifs.

Les étudiants doivent payer les frais du Syndicat étudiant et les frais administratifs de Hohenheim, le temps de leur inscription à Hohenheim.

À l'ULiège, les étudiants devront payer des frais administratifs.

À l'EM Strasbourg, aucun frais obligatoire ne sera exigé.

Les étudiants seront chargés de remplir leurs formalités de visa, le cas échéant, ainsi que de payer leur logement et frais de pension pendant la période d'échange.

Les étudiants participant au programme de mobilité bénéficieront de tous les services offerts par les universités d'accueil et recevront une carte d'étudiant des universités partenaires. Les partenaires aident les étudiants à trouver un logement et les guident sur les différents services proposés aux étudiants.

En cas de difficultés, les étudiants doivent contacter le conseiller administratif du programme (cf. article 10).

Les étudiants s'inscrivent selon les règles en vigueur dans chacune des universités partenaires. Les bureaux d'inscription respectifs des universités partenaires tentent d'harmoniser leurs procédures d'inscription afin de faciliter les démarches administratives des étudiants.

Les étudiants inscrits à ce programme d'études bénéficieront de la couverture d'assurance requise (sécurité sociale, responsabilité civile), conformément à la législation et à la réglementation en vigueur dans le pays et l'institution d'accueil.

Article 5 : Conditions d'admission

Les institutions signataires veilleront à fournir le nombre de places requis. Chaque année, toutes les institutions détermineront conjointement le nombre d'étudiants qui participeront à ce programme. Un nombre maximum de 20 étudiants par année universitaire et par université partenaire pourra participer au programme. Toutefois, ce nombre pourra être modifié d'un commun accord entre les trois institutions concernées.

Chaque institution sera responsable du processus de sélection de ses étudiants sur la base du mérite académique antérieur, d'une connaissance adéquate de la langue dans laquelle le programme est enseigné et d'une motivation élevée.

Les langues d'enseignement sont :

- l'anglais et le français à l'EM Strasbourg et à l'ULiège ;
- l'anglais et l'allemand à l'Université de Hohenheim.

Le niveau B2 dans ces trois langues d'enseignement est fortement recommandé pour les étudiants participant à ce programme de Triple diplôme de Bachelor.

Étudiants de l'EM Strasbourg :

* Pour s'inscrire en deuxième année à l'Université de Hohenheim, ils doivent avoir obtenu 60 crédits dans le cadre du Bachelor Affaires internationales de l'EM Strasbourg. Ils doivent également répondre aux exigences générales d'admission et de procédure de l'Université de Hohenheim.

* Pour s'inscrire en troisième année à l'ULiège, ils doivent avoir obtenu au minimum 45 crédits ECTS dans le cadre de la 2^{ème} année du Bachelor Business Administration and Economics de l'Université de Hohenheim. Ils doivent également répondre aux exigences générales d'admission et de procédure de l'ULiège (dont un justificatif de réussite scolaire).

Étudiants de l'Université de Hohenheim :

* Pour s'inscrire en deuxième année à l'ULiège, ils doivent avoir obtenu 60 crédits ECTS dans le cadre du Bachelor Business Administration and Economics de l'Université de Hohenheim. Ils doivent également répondre aux exigences générales d'admission et de procédure de l'ULiège.

* Pour s'inscrire en troisième année à l'EM Strasbourg, ils doivent avoir obtenu au minimum 45 crédits ECTS dans le cadre de la 2^{ème} année du Bachelor en sciences économiques et de gestion de l'ULiège. Ils doivent également répondre aux exigences générales d'admission et de procédure de l'EM Strasbourg.

Étudiants de l'ULiège :

* Pour s'inscrire en deuxième année à l'EM Strasbourg, ils doivent avoir obtenu 60 crédits ECTS dans le cadre du Bachelor en sciences économiques et de gestion de l'ULiège. Ils doivent également répondre aux exigences générales d'admission et de procédure de l'EM Strasbourg.

* Pour s'inscrire en troisième année à l'Université de Hohenheim, ils doivent avoir obtenu un minimum de 45 crédits dans le cadre de la 2^{ème} année du Bachelor Affaires internationales de l'EM Strasbourg. Ils doivent également répondre aux exigences générales d'admission et de procédure de l'Université de Hohenheim.

Chaque université d'origine vérifiera pour ses propres étudiants les exigences linguistiques spécifiques pour participer au programme de Triple diplôme. Les autres universités accepteront le jugement de l'université d'origine.

Les résultats de la phase de sélection sont transmis à l'université d'accueil par l'université d'origine au plus tard début juillet précédent l'année universitaire de l'échange.

Article 6 : Règles et règlement universitaires

Les étudiants sont soumis à tous les règlements et procédures de l'université dans laquelle ils étudient actuellement. Ils suivent les cours et activités universitaires et passent tous les examens correspondants.

Toutes les institutions organisent leurs programmes d'études selon les règles fixées par le système de Bologne. Selon la législation nationale, les universités partenaires doivent utiliser des échelles de notation nationales spécifiques. Un tableau de conversion sera utilisé pour tous les cours. La conversion des notes se fera sur la base des notes nationales (voir annexe 2).

Chaque institution reconnaît officiellement les modules proposés dans le cadre du programme et les crédits accordés.

Les critères d'évaluation et d'examens sont disponibles sur demande.

À la fin de chaque année d'études, tous les établissements échangeront les notes de tous les étudiants inscrits à ce programme de Triple diplôme de Bachelor (voir annexe 3).

Article 7 Droits et obligations

Obligations de chaque partenaire concernant les étudiants qu'il enverra dans le cadre de ce programme d'échange (universités d'origine) :

- recruter, sélectionner et préparer les étudiants participant au programme, selon les conditions de l'article 5 ;
- s'assurer que les étudiants remplissent les conditions d'admission de l'article 5 ;
- transférer les candidatures des candidats sélectionnés selon la procédure décrite à l'article 5 ;
- inscrire les candidats à l'université d'origine pendant la période du programme d'échange ;

Obligations de chaque partenaire concernant les étudiants qu'il recevra dans le cadre de ce programme d'échange (université d'accueil) :

- informer les étudiants acceptés de la procédure de demande de visa, le cas échéant² ;
- exonérer les étudiants en échange des frais de scolarité ;
- accueillir et orienter les étudiants en échange ;

² Les étudiants admis venant à l'Université de Strasbourg, en provenance de certains pays, doivent s'inscrire sur le site Web <http://www.campusfrance.org>, afin de demander un visa étudiant.

- aider les étudiants de l'échange à trouver un logement ;
- conseiller les étudiants dans leurs études ;
- transférer un relevé des notes de l'étudiant accueilli selon la procédure décrite à l'article 6 :

Obligations pour les étudiants participant au programme d'échange :

- obtenir un visa, le cas échéant ;
- payer les frais de scolarité de l'institution d'origine avant le début de la période d'échange ;
- respecter les règles et règlements de l'institution d'accueil ;
- payer le logement et les frais de pension pendant la période d'échange ;
- disposer de la couverture des assurances obligatoires et payer les frais médicaux éventuels.

Article 8 : Financement

Chaque institution d'origine reçoit et conserve les frais ainsi que le financement national reçu pour l'éducation de ses étudiants, conformément à la législation locale (admission, inscription, obtention du diplôme). Chaque institution est responsable du coût relatif aux cours qu'elle propose.

Dans la mesure du possible, les partenaires s'efforceront de soutenir la mobilité des étudiants au moyen de subventions nationales ou européennes

Article 9 : Attribution de diplôme

Une fois les trois années universitaires réussies, telles que décrites à l'article 3 (180 crédits, soit 60 crédits dans chacune des universités partenaires), et après avoir satisfait à toutes les exigences d'obtention de diplôme et à l'ensemble des obligations de chacune des universités partenaires, l'EM Strasbourg, l'Université de Hohenheim et l'Université de Liège attribueront les diplômes correspondants selon leurs propres règlements et procédures (voir annexe 3).

- L'Université de Liège délivrera un diplôme de **Bachelier en sciences économiques et de gestion**
- L'EM Strasbourg délivrera un **Bachelor Affaires Internationales**
- L'Université de Hohenheim délivrera un **Bachelor of Science de Wirtschaftswissenschaften**

Si disponible, chaque université délivrera son propre supplément au diplôme. Chaque diplôme, et/ou chaque supplément au diplôme, mentionnera le présente Accord, ainsi que le diplôme des partenaires.

Article 10 : Commission de coordination

Les trois institutions partagent l'organisation et la gestion des activités de ce programme et mettent en place une Commission de coordination, qui sera responsable de la gestion des programmes, assurera et garantira la qualité du programme. Elle est composée de deux personnes par université, représentant à la fois le personnel administratif et le personnel enseignant des programmes concernés. Ces représentants garantissent le respect des normes académiques de leur propre université dans le cadre de la mise en œuvre du programme. Ils sont pleinement compétents pour représenter le programme auprès des partenaires externes et coordonner la mise en œuvre d'un programme cohérent. Ils sont également responsables de l'accompagnement des étudiants ainsi que de toutes les questions relatives à l'admission au programme.

Chaque partenaire doit désigner un conseiller administratif pour le programme.

L'EM Strasbourg Business School, Université de Strasbourg	
Conseiller académique à l'EM Strasbourg Business School Sarah Richard 61 avenue de la Forêt Noire 67085 Strasbourg s.richard@unistra.fr	Conseiller administratif à l'EM Strasbourg Business School Elodie Thevenet 61 avenue de la Forêt Noire 67085 Strasbourg elodie.thevenet@em-strasbourg.eu
Faculté de commerce, économie et sciences sociales, Université de Hohenheim	
Conseiller académique de la Faculté de commerce, économie et sciences sociales Jörg Schiller (Doyen des études commerciales) Schloss Hohenheim 1 B D-70599 Stuttgart j.schiller@uni-hohenheim.de	Conseiller administratif de la Faculté de commerce, économie et sciences sociales Lars Banzhaf Schloss Hohenheim 1 B D-70599 Stuttgart lars.banzhaf@uni-hohenheim.de
Université de Liège, HEC École de gestion	
Conseiller académique du département/faculté/école concerné Yasemin Arda 14 rue Louvrex 4000 Liège Yasemin.Arda@uliege.be	Conseiller administratif du département/faculté/école concerné Anne Gillet 14 rue Louvrex 4000 Liège Anne.Gillet@uliege.be

L'équipe pédagogique est composée de professeurs et/ou de chercheurs qui participent au programme du triple diplôme dans les universités partenaires.

Article 11 Assurance qualité

Chaque partenaire suit ses propres procédures pour l'assurance qualité institutionnelle nationale, afin d'assurer le maintien de normes de qualité élevées.

Une réunion virtuelle annuelle de la Commission de coordination sera organisée pour discuter des développements des programmes et cursus, ainsi que des défis potentiels. La commission examinera également les commentaires des étudiants, leur nombre et leur taux de réussite. Chaque réunion annuelle sera documentée par un bref rapport écrit.

Une évaluation complète de la mise en œuvre du présent Accord est réalisée par la Commission de coordination dans les six (6) mois précédant la fin de la coopération et envoyée aux partenaires. Cette évaluation sera prise en compte lors de la décision de poursuivre ou non la coopération.

Étant donné l'importance de la reconnaissance des diplômes au sein du programme, les autorités nationales sont impliquées dans le processus de contrôle qualité.

Le présent Accord est signé par tous les représentants légaux des institutions partenaires, engageant ainsi la responsabilité de chaque institution en termes de contrôle de la qualité académique du programme.

Si pour une raison quelconque, l'une des universités partenaires n'est plus autorisée à délivrer son diplôme, ladite institution en informera immédiatement les partenaires, et sera exclue du programme jusqu'à réception d'une nouvelle accréditation, sans que cela n'affecte les étudiants au cours de l'année.

Article 12 : Promotion du programme

Les partenaires conviennent d'utiliser leur nom et leur logo sur tout le matériel promotionnel, la documentation du programme et d'autres documents liés au programme.

La promotion du programme est pilotée par la Commission de coordination qui valide le contenu de tout document de communication, y compris les informations publiées sur les sites des partenaires.

Article 13 : Droit applicable et règlement des litiges

En cas de difficultés d'interprétation ou d'exécution du présent accord, les parties s'efforcent de résoudre leur litige à l'amiable. La saisine d'une juridiction ne saurait intervenir qu'en dernier ressort, après épuisement de toutes les autres voies de recours. Dans ce cas, le litige doit être porté devant le tribunal du défendeur.

Article 14 : Signature

Le présent Accord, signé par les trois partenaires, est valable pour une durée de 5 ans. Il peut être renouvelé après évaluation par les autorités académiques de toutes les institutions pour la même durée. 8 exemplaires originaux (4 en anglais, 4 en français) sont signés par chaque université partenaire, les deux textes faisant également foi.

L'Accord peut être annulé ou modifié, par chaque institution, avant le 31 décembre de chaque année, pour l'année universitaire qui commence l'année suivante. Un partenaire qui demande à modifier ou résilier le présent Accord doit en informer les autres partenaires par écrit. Toute modification ne sera valable qu'après validation de l'ensemble des partenaires, par voie d'avenant. En cas de résiliation du présent Accord, tous les étudiants déjà inscrits à ce Triple diplôme de licence ont le droit de compléter leur diplôme, selon les termes de l'Accord.

Le présent Accord comprend 3 annexes :

Annexe 1 : Programme d'études conjoint
Annexe 2 : Tableaux des systèmes de notation
Annexe 3 : Règles et règlement pédagogiques

Disponible sur demande :

Annexe 4 : Modalités d'évaluation des étudiants/réglementation des examens dans chaque institution partenaire
Annexe 5 : Tableau de conversion des notes

Date

<p>Pour l'Université de Hohenheim : Le Président, Pr Dr Stephan Dabbert</p>	<p>Pour l'Université de Liège Le Recteur, Pr Pierre WOLPER</p>	<p>Pour l'Université de Strasbourg Par délégation du Président de l'Université de Strasbourg Pr Irini Tsamadou-Jacoberger Vice-président Relations internationales de l'Université de Strasbourg</p>
<p>Pour la Faculté de commerce, économie et sciences sociales Le Doyen, Pr Dr Karsten Hadwich</p>	<p>Pour HEC École de gestion – Université de Liège Le Directeur général et Doyen, Pr Wilfried NIESSEN</p>	<p>Pour l'EM Strasbourg Le Doyen, Dr Herbert Castéran</p>

Annexe 1

Triple diplôme de licence en sciences économiques et de gestion

Entre

Bachelier en sciences économiques et de gestion, Université de Liège

Et

Bachelor Affaires Internationales, EM Strasbourg Business School

Et

**Bachelor of Science de Wirtschaftswissenschaften,
Université de Hohenheim**

a) Parcours d'études pour les étudiants de l'Université de Liège

1-ULG	Analyse des organisations (5)	Economie politique – microéconomie (5)	Transformation digitale (2)	Sciences politiques et mondialisation (5)	Finance et comptabilité (7)*	Un cours de langue au choix (3)* Anglais 2 (7)*
2-ULG	Economie politique – macroéconomie (4)	Le droit dans les relations avec le monde économique (5)	Introduction aux sciences humaines (5)	Statistique descriptive (4)	Mathématiques pour les sciences économiques et de gestion (part 1) (7)*	Introduction à l'entreprise (1)*
3-EMS	Avancées en gestion (6)	CLUE (Cross Cultural Management, Languages and EU related topics) (6)	Marketing (9)	Communication et droit international (6)	Anglais (2) Foreign Language (4)*	X
4-EMS	Strategy & Finance (6)	CLUE (Cross Cultural Management, Languages and EU related topics) (3)	Marketing & Entrepreneurship (6)	Management international et interculturel (3)	Mission professionnelle en entreprise (9)	x
5-HOH	Basics of Innovation Economics	The Industrial Revolution and the Roots of Modern Growth	Elective (6)	Elective (6)	Elective (6)	X
6-HOH	International Business and Innovation	International Trade	Finance	Bachelor Thesis (12)		x

b) Parcours d'études pour les étudiants de l'EM Strasbourg

1-EMS	CLUE (Cross-Cultural Management, Languages and EU related topics) 1 (12)	Introduction to Management studies 1 (9) - Entrepreneuriat - Comptabilité 1 - Marketing et techniques de vente 1		Professional and Personal Development (3)	Propedeutics (6): - Applications bureautiques I - Techniques quantitatives pour la gestion I
2-EMS	CLUE (Cross-Cultural Management, Languages and EU related topics) 2 (12)	Introduction to Management studies 2 (9) - Marketing 2 - Stratégie d'entreprise - Negociation - Customer Relationship and Management		Introduction to Management studies 3 (9) - Comptabilité 2 - Management des hommes et des organisations - Droit 1 - Finance d'entreprise	
3-HOH	Wirtschaftsmathematik (6)	Sozialwissenschaften (6)	Einführung Makroökonomie (6)	Einführung Wirtschaftswissenschaften	Sprachkurs Deutsch (6)
4-HOH	Digitale Transformation (6)	Data Analysis 1 (6)	Einführung Mikroökonomie (6)	Unternehmensführung (6)	Profil IBE (6) International Business and Innovation
5-ULG	Econométrie (5)	2 Law courses to choose (8)	Gestion stratégique des ressources humaines – FR or EN (5)	Supply Chain Management – FR or EN (5)	English 3 (7)
6-ULG	Analyse des états financiers et financement de l'entreprise -FR or EN (5)	Economie monétaire et financière (5)	Economics of Globalization (5)	Elective (5)	Stage professionnel en entreprise (10 ECTS)

Stage professionnel en entreprise : durée minimum de 8 semaines, 38h par semaine (temps plein en Belgique)

c) Parcours d'études pour les étudiants de l'Université de Hohenheim

1-HOH	Wirtschaftsmathematik (6)	Externes Rechnungswesen (6)	Einführung Wirtschaftswissenschaften (6)	Wirtschaftssoziologie (6) ODER Betriebliches Informationsmanagement (6)	Sprachmodul 1 (6) Englisch/ Französisch
2-HOH	Data Analysis 1 (6)	Produktion und Interne Unternehmensrechnung (6)	Investition und Finanzierung (6)	Einführung Mikroökonomie (6)	Sprachmodul 2 (6) Englisch/ Französisch
3-ULG	Mathématiques pour les sciences économiques et de gestion (partie 2) (5)	Principes de marketing (5)	Comptabilité analytique et contrôle de gestion (5)	Macroéconomie (5)	Français (7)
4-ULG	Probabilités et inférence statistique (6)	Informatique pour sciences économiques et de gestion (5)	Marchés financiers (5)	Microéconomie et économie industrielle (5)	Droit de l'entreprise (5)
5-EMS	CLUE (Cross Cultural Management, Languages and EU related topics) (6)	International Management (6)	Corporate Processes (6)	1 Major out of: - Sales/International Marketing - International Fair Management - Strategy, Innovation, Entrepreneurship (9)	
6-EMS	Internship (30)				

Annexe 2

Système de notation de l'EM Strasbourg

Note française	Évaluation
18 et plus	Exceptionnel
16 à 18	Excellent
14 à 16	Très bien
12 à 14	Bien
10 à 12	Réussite – Assez bien
8 à 10	Échec
6 à 7	Échec

Système de notation de l'Université de Hohenheim

Université de Hohenheim - Note locale	
1,0	sehr gut (très bien)
1,3	sehr gut (très bien)
1,7	gut (bien)
2,0	gut (bien)
2,3	gut (bien)
2,7	befriedigend (assez bien)
3,0	befriedigend (assez bien)
3,3	befriedigend (assez bien)
3,7	ausreichend (passable)
4,0	ausreichend (passable)
5,0	nicht ausreichend (échec)

Système de notation de l'Université de Liège

Note locale	Pourcentage par note	Pourcentage cumulé
20	1,25 %	1,25 %
19	1,64 %	2,89 %
18	4,44 %	7,33 %
17	6,96 %	14,29 %
16	10,97 %	25,26 %
15	12,78 %	38,04 %
14	14,52 %	52,56 %
13	13,40 %	65,96 %
12	12,83 %	78,79 %
11	11,06 %	89,85 %
10	10,15 %	100 %

Annexe 3

Règles et règlement pédagogiques

Les étudiants qui, selon le programme de triple diplôme, suivent au moins 60 crédits dans chaque université partenaire peuvent obtenir trois diplômes de Bachelor (un dans leur université d'origine, c'est-à-dire l'université où ils se sont inscrits en premier, et deux dans les universités partenaires, où ils suivent un programme spécifique d'au moins 60 crédits). Chaque université décidera si elle délivre ou non le diplôme et quelle note sera attribuée, selon les principes suivants :

1. En ce qui concerne l'acquisition de crédits et de dérogations, toutes les universités appliqueront les règles et règlements de l'université dans laquelle les étudiants ont suivi des cours. Tous les crédits qui ne sont pas obtenus selon ces règles et les examens associés à ces crédits doivent donc être repassés auprès de l'université dans laquelle les étudiants ont suivi les cours.
2. Seuls les étudiants qui ont satisfait à toutes les exigences des trois universités peuvent recevoir le triple diplôme. Chaque université détermine, selon ses propres règles, la note qui sera attribuée à l'étudiant. Les notes obtenues à l'université partenaire peuvent être converties par les autres universités selon leurs tableaux de conversion.
3. Les étudiants qui ne remplissent pas les conditions énoncées aux paragraphes précédents pourront, dans des conditions déterminées par leur université d'origine, annuler leur participation au programme de triple diplôme et être réintégrés au programme d'études normales de leur université d'origine.
4. Les universités partenaires ne peuvent délivrer le diplôme dans le cadre du présent Accord de triple diplôme que si l'université d'origine décide de le diplômer. Le triple diplôme ne peut être obtenu que par les étudiants qui ont réussi dans les trois universités conformément aux règles existantes et au paragraphe 1 des Règles et règlement universitaire de triple diplôme (voir ci-dessus).
5. Toutes les universités s'engagent à communiquer toutes les notes obtenues par les étudiants de triple diplôme dès que possible. Toutes les universités s'engagent à informer en temps utile les étudiants en triple diplôme des règles qui leur seront applicables et des éventuelles dérogations.



UNIVERSITY OF
HOHENHEIM

**INTERNATIONAL COOPERATION AGREEMENT TO
ESTABLISH A TRIPLE BACHELOR'S DEGREE PROGRAMME**

Between

University of Hohenheim

Faculty of Business, Economics and Social Sciences

and

Université de Strasbourg

EM Strasbourg Business School

and

Université de Liège

HEC Management School – Université de Liège

Triple Bachelor's Degree Agreement

Between

University of Hohenheim

Schloss, 70593 Stuttgart

Represented by:

Professor Dr. Stephan Dabbert, President of the University of Hohenheim,

Professor Dr. Karsten Hadwich, Dean of Faculty of Business, Economics and Social Sciences

Hereafter named "University of Hohenheim"

Université de Strasbourg (Unistra)

4 rue Blaise Pascal – CS 90032, 67081 Strasbourg Cedex, France

Represented by its President, Prof. Dr. Michel Deneken

Acting for **EM Strasbourg Business School**

Represented by its Dean, Dr. Herbert Casteran

Hereafter named "EM Strasbourg"

And

Université de Liège (ULiège)

Place du 20-Août, 7, 4000 Liège

And more specifically:

HEC Management School – Université de Liège

Represented by:

Professor Pierre Wolper, Rector of the University of Liege,

Professor Wilfried Niessen, Director General & Dean of HEC Management School

Hereafter named "ULiège"

Named hereafter "the institutions"

Article 1: Regulations

According to:

- article 82, §3 of the Decree of the 7th November 2013 of the French Community of Belgium defining higher education landscape and academic organisation of studies

and

- the French Education Code, circular no 2014-0018 – October 23, 2014 relating to conditions for implementing and awarding within the framework of LMD French national degrees by higher education institutions of the Ministry of National Education, Higher Education and Research,
- Given the deliberation of the Council of EM Strasbourg dated March 16, 2020,
- Given the deliberation of the Council of Studies of Université de Strasbourg dated,
- Given the deliberation of the Executive Board of Université de Strasbourg dated January 31, 2017,

and

- the “Landeshochschulgesetz” Baden-Württemberg from 1st January 2005 regulating higher education in the Federal State of Baden-Württemberg,

The University of Liège, EM Strasbourg and the University of Hohenheim recognise the benefit of common and complementary aspects of their respective educative offers, as well as the bonds of trust uniting them. In view of these common characteristics, the three partner institutions seek to strengthen their international activities by offering a Triple Bachelor's degree programme¹ from the 2021-2022 academic year on (see appendices).

The study program, object of this Agreement is implemented in observance of national laws and regulations in force in partners' institutions countries.

Each institution will be concerned by the programmes within the limit of its legal ability to organise and award university triple degrees.

¹ Terminology clarification: Some common concepts used in the framework of international cooperation in a higher education context have a specific translation in the Decree of the 7th November 2013 of the French Community of Belgium Defining Higher Education Landscape and academic organisation of Studies. Given that, please note that « semester » is referred to as « quadrimestre » in the Decree ; « year » (of a programme) is translated into « bloc » or “ECTS” by “credits”. Additionally, coorganization of a joint programme leading to the award of a double, multiple or joint degree is referred to the generic term of “codiplomation” no matter how many degree(s) delivered upon successful completion of the programme.

As a consequence, this wordings will be used interchangeably in this agreement.

Article 2: Programme

This programme is designed to enable participating students to develop the knowledge and skills necessary for professional integration in each of the three neighbouring countries.

The contents of this Triple Bachelor's Degree programme, approved by the relevant authorities of the three institutions, are presented in different appendices to this agreement. These appendices could be updated upon approval from all parties to reflect curriculum evolutions.

Article 3: Mobility scheme

Students from each institution enrolled in this Triple Bachelor's Degree programme will attend the first year of studies at their home institution according the following :

Students from	1 st year	2 nd year	3 rd year
EM Strasbourg	EM Strasbourg	Univ. of Hohenheim	ULiège
Univ. of Hohenheim	Univ. of Hohenheim	ULiège	EM Strasbourg
ULiège	ULiège	EM Strasbourg	Univ. of Hohenheim

* Students originally enrolled in “Bachelor of International Business” at EM Strasbourg will attend their second year of Bachelor studies at University of Hohenheim and third year of Bachelor studies at ULiège;

* Students originally enrolled in “Business Administration and Economics” at University of Hohenheim will attend their second year of Bachelor studies at ULiège and their third year of Bachelor studies at EM Strasbourg;

* Students originally enrolled in “Bachelor in Economics and Management” at ULiège will attend their second year of Bachelor studies at EM Strasbourg and their third year of Bachelor studies at University of Hohenheim.

Article 4: Registration procedures and support measures for students

For each academic year of this Triple Bachelor's Degree programme, the students will register and pay tuition fees at their home institution. They will register additionally as degree seeking student at the host institutions during their years abroad, without paying tuition fees and according to their rules and procedures. In case of exam failure and an exam retake during the following academic year, students have to re-register at the host institution, where they have failed the exam. Host institutions may also require insurance and administrative fees.

Students have to pay the Student Union Fees and administrative fees in Hohenheim, for the time they are enrolled in Hohenheim.

At ULiège, students will have to pay administrative fees.

At EM Strasbourg, no mandatory fees will be required.

Students will be responsible for completing their visa procedures (if needed), and for paying for room and board during the exchange period.

The students participating in the mobility program will benefit from all the services offered by the host universities and will receive a student card from the partner universities. The partners help students to find accommodation and guide them on the various student services offered.

In case of difficulties, students should contact the programme's administrative advisor (see article 10).

Students register according to the rules in force in each of the partner universities. The respective registration offices of the partner universities try to harmonize their registration procedures in order to facilitate the administrative procedures for students.

Students enrolled in this study program shall have the required insurance coverage (social security, civil liability), in accordance with the legislation and regulations in force in the country and the host institution.

Article 5: Admission Requirements

The signing institutions will ensure provision of the required number of places. Every year, all institutions will jointly determine the number of students that will participate in this programme. A maximum number of 20 students per academic year and per partner university may participate in the programme. However, this number may be changed by mutual agreement of the three institutions involved.

Each institution will be responsible for its students' selection process based on previous academic merit, an adequate knowledge of the language in which the programme is taught and a strong motivation.

Languages of instruction are :

- English and French at EM Strasbourg and ULiege;
- English and German at the University of Hohenheim.

Level B2 in these three languages of instruction is highly recommended for students participating in this Triple Bachelor's Degree programme.

Students from EM Strasbourg:

* In order to be enrolled in the second year at the University of Hohenheim, they must have obtained 60 credits of the Bachelor's Degree in International Business at EM Strasbourg. They must also meet the general admission and procedure requirements to the University of Hohenheim.

* In order to be enrolled in the third year at ULiège, they must have obtained a minimum of 45 ECTS credits of the 2nd year of the Bachelor's Degree in Business Administration and Economics at the University of Hohenheim. They must also meet the general admission and procedure requirements to ULiège (including proof of successful completion of secondary school).

Students from University of Hohenheim:

* In order to be enrolled in the second year at ULiège, they must have obtained 60 ECTS credits of the Bachelor's Degree in Business Administration and Economics at University of Hohenheim. They must also meet the general admission and procedure requirements to ULiège.

* In order to be enrolled in the third year at EM Strasbourg, they must have obtained a minimum of 45 ECTS credits of the 2nd year of the Bachelor's Degree in Economics and Management at ULiège. They must also meet the general admission and procedure requirements to EM Strasbourg.

ULiège Students:

* In order to be enrolled in the second year at EM Strasbourg, they must have obtained 60 ECTS credits of the Bachelor's Degree in Economics and Management at ULiège. They must also meet the general admission and procedure requirements to EM Strasbourg.

* In order to be enrolled in the third year at University of Hohenheim, they must have obtained a minimum of 45 credits of the 2nd year of the Bachelor's Degree in Affaires internationales at EM Strasbourg. They must also meet the general admission and procedure requirements to University of Hohenheim.

Each sending university will verify for its own students the specific language requirements for participation in the Triple degree programme. The other universities will accept the judgement of the sending university.

The results of the selection phase are transferred to the host university by the home university no later than early July before the academic year of the exchange.

Article 6: Academic Rules and Regulations

The students are subject to all regulations and procedures of the university at which they are currently studying. They attend the courses and academic activities and take all the corresponding exams.

All institutions organise their study programmes in accordance with the rules set by the Bologna system. According to national legislation, the partner universities must use specific, national grading scales. A conversion table will be used for all courses. The conversion of the grades will be done on the basis of the national grades (refer to appendix 2).

Each institution officially recognizes the proposed modules within the program and the awarded credits.

The evaluation and examinations criteria are available upon request.

At the end of each year of study, all institutions will exchange the grades of all students enrolled in this Triple Bachelor's Degree programme (refer to appendix 3).

Article 7 Rights and obligations

Obligations of each partner concerning the students they will send in the framework of this exchange program (home universities):

- recruit, select and prepare the students participating in the program according to the conditions at article 5;
- ensure that students fulfill the requirements for admission in article 5;
- transfer the applications of the selected candidates according to the procedure described in article 5;
- register the candidates in the home university during the period of the exchange program;

Obligations of each partner concerning the students they will receive in the framework of this exchange program (host university):

- inform the accepted students about the visa application procedure (if needed)²;
- exempt the exchange students from tuition fees;
- host and orientate the exchange students;
- help the exchange students find housing;
- offer study guidance to the students;
- transfer a record of the hosted student's grades according to the procedure described in article 6:

² Incoming students coming at Université de Strasbourg, from some countries, must register on the website <http://www.campusfrance.org> in order to apply for a student visa.

Obligations on the part of the students participating in the exchange program:

- obtain a visa, if needed;
- pay tuition fees of the home institution before the beginning of the exchange period;
- respect the rules and regulations of the host institution;
- pay for room and board during the exchange period;
- have the obligatory insurances coverage and pay eventual medical costs.

Article 8: Funding

Each home institution receives and keeps the fees as well as the national funding received for the education of their students, according to the local legislation (admission, registration, graduation). Each institution is responsible for the cost relating to the courses it offers.

Whenever possible, the partners shall endeavour to support student mobility by means of national or European subsidies

Article 9: Degree Awarding

After successful completion of the three academic years, as described in article 3 (180 credits, and 60 credits at each of the partner universities), and after fulfilling all graduation requirements and all obligations from each of the partner universities, EM Strasbourg, the University of Hohenheim and the University of Liège will award the corresponding diplomas according to their own regulation and procedures (refer to appendix 3).

- Université de Liège will deliver a degree of **Bachelier en sciences économiques et de gestion**
- EM Strasbourg will deliver a **Bachelor Affaires Internationales**
- University of Hohenheim will deliver a **Bachelor of Science degree in Wirtschaftswissenschaften**

If available, each university will deliver its own diploma supplement. Each diploma, and/or each diploma supplement, will mention the present agreement and the partners' diplomas.

Article 10: Coordination Committee

The three institutions share the organisation and the management of the activities of this programme and establish a Coordination Committee, which will be responsible for the management of the programmes and ensures and guarantees the quality of the curriculum. It consists of two persons per university, representing both administrative and teaching staff of the programmes involved. These representatives guarantee the respect of academic standards of their own university in the framework of the implementation of the program. They are fully competent to represent the program to external partners and to coordinate the implementation of a coherent

curriculum. They are also responsible for the mentoring of students as well as all issues relating to the admission in the curriculum.

Each partner is required to appoint an administration advisor for the program.

EM Strasbourg Business School, Université de Strasbourg	
Academic advisor at EM Strasbourg Business School	Administration advisor at EM Strasbourg Business School
<p style="text-align: center;">Sarah Richard 61 Avenue de la Forêt Noire 67085 Strasbourg s.richard@unistra.fr</p>	
<p style="text-align: center;">Elodie Thévenet 61 Avenue de la Forêt Noire 67085 Strasbourg elodie.thevenet@em-strasbourg.eu</p>	
Faculty of Business, Economics and Social Sciences, University of Hohenheim	
Academic advisor of the Faculty of Business, Economics and Social Sciences	Administration advisor of the Faculty of Business, Economics and Social Sciences
Jörg Schiller (Dean of Study Affairs) Schloss Hohenheim 1 B D-70599 Stuttgart j.schiller@uni-hohenheim.de	Lars Banzhaf Schloss Hohenheim 1 B D-70599 Stuttgart lars.banzhaf@uni-hohenheim.de
Université de Liège, HEC Management School	
Academic advisor of the relevant Faculty/Department/School	Administration advisor of the relevant Faculty/Department/School
Yasemin Arda 14 Rue Louvrex 4000 Liège Yasemin.Arda@uliege.be	Anne Gillet 14 Rue Louvrex 4000 Liège Anne.Gillet@uliege.be

The educational team consists of faculty members and/or researchers who participate in the triple degree's program in the partners universities.

Article 11 Quality Assurance

Each partner follows its own procedures for national institutional quality assurance to ensure the maintenance of high quality standards.

There will be an annual digital meeting of the coordination committee to discuss program and curriculum developments and potential challenges. The committee will also survey students' feedbacks, participation numbers and success rates. Each annual meeting will be documented by a brief written report.

A comprehensive assessment regarding the implementation of the Agreement is carried out by the coordination committee within the six (6) months prior to the end of the cooperation and sent to the partners. This assessment will be taken into account when deciding whether or not to continue the cooperation.

Given the importance of the recognition of degrees within the program, the national authorities are involved in the process of quality control.

The present Agreement is signed by all the legal representatives of the partner institutions, thereby engaging the responsibility of each institution in terms of control of the academic quality of the program.

If for any reason, one of the partner universities is no longer authorized to award its degree, this institution shall immediately notify the partners, and will be excluded from the program up to a new accreditation, without it affecting the students in the course of the year.

Article 12: Promotion of the programme

The partners agree to use their name and logo on all promotional material, program literature and other documents related to the program.

Promotion of the programme is overseen by the coordination committee, which validates the contents of any communication document, including information published on the partners' websites.

Article 13: Applicable law and settlement of disputes

In case of difficulties on the interpretation or execution of this Agreement, the parties shall attempt to resolve their dispute amicably. Recourse to a jurisdiction will only be taken as a last resort, after all other channels have been exhausted. In this case, the conflict shall be brought before the defendant's court.

Article 14: Signature

The present agreement, signed by the three partners, is valid for a period of 5 years. It can be renewed after assessment by academic authorities of all institutions for the same period. 8 original copies (4 in English, 4 in French) are signed by each partner university, both texts being equally authentic.

The agreement can be cancelled or modified, by each institution, before the 31st December of each year, for the academic year that starts the next year. A partner requesting to modify or terminate this Agreement must inform the other partner in writing. In the event of changes, all partners must validate these changes by means of an amendment in order to be valid. In case of cancellation of this agreement, all the students already enrolled in this Triple Bachelor's Degree have the right to complete their degree, under the terms of the agreement.

The present Agreement includes 3 appendices:

- Appendix 1: Joint study program
Appendix 2: Grade conversion tables
Appendix 3: Academic rules and regulations

Available upon request:

- Appendix 4: Student assessment procedures / regulations of the examinations at each partner institution
Appendix 5: Grade conversion table

Date

For the University of Hohenheim The President, Prof. Dr. Stephan Dabbert	For the Université de Liège The Rector, Prof. Pierre WOLPER	For the Université de Strasbourg By delegation of the President of Université de Strasbourg Prof. Irini Tsamadou-Jacoberger International Relations Vice-President of Université de Strasbourg
For the Faculty of Business, Economics and Social Sciences The Dean, Prof. Dr. Karsten Hadwich	For HEC Management School – Université de Liège The Director General & Dean, Prof. Wilfried NIESSEN	For EM Strasbourg Business School The Dean, Dr. Herbert Castéran

Appendix 1

Triple Bachelor's Degree in Economics and Management

Between

Bachelier en sciences économiques et de gestion, University of Liege

And

Bachelor « Affaires Internationales », EM Strasbourg Business School

And

**Bachelor of Science in Wirtschaftswissenschaften,
University of Hohenheim**

a) Study track for the University of Liège students

1-ULG	Analyse des organisations (5)	Economie politique – microéconomie (5)	Transformation digitale (2)	Sciences politiques et mondialisation (5)	Finance et comptabilité (7)*	Un cours de langue au choix (3)* Anglais 2 (7)*
2-ULG	Economie politique – macroéconomie (4)	Le droit dans les relations avec le monde économique (5)	Introduction aux sciences humaines (5)	Statistique descriptive (4)	Mathématiques pour les sciences économiques et de gestion (part 1) (7)*	Introduction à l'entreprise (1)*
3-EMS	Avancées en gestion (6)	CLUE (Cross Cultural Management, Languages and EU related topics) (6)	Marketing (9)	Communication et droit international (6)	Anglais (2) Foreign Language (4)*	X
4-EMS	Strategy & Finance (6)	CLUE (Cross Cultural Management, Languages and EU related topics) (3)	Marketing & Entrepreneurship (6)	Management international et interculturel (3)	Mission professionnelle en entreprise (9)	x
5-HOH	Basics of Innovation Economics	The Industrial Revolution and the Roots of Modern Growth	Elective (6)	Elective (6)	Elective (6)	X
6-HOH	International Business and Innovation	International Trade	Finance	Bachelor Thesis (12)		x

b) Study track for EM Strasbourg students

1-EMS	CLUE (Cross-Cultural Management, Languages and EU related topics) 1 (12)	Introduction to Management studies 1 (9) - Entrepreneuriat - Comptabilité 1 - Marketing et techniques de vente 1		Professional and Personal Development (3)	Propedeutics (6): - Applications bureautiques I - Techniques quantitatives pour la gestion I
2-EMS	CLUE (Cross-Cultural Management, Languages and EU related topics) 2 (12)	Introduction to Management studies 2 (9) - Marketing 2 - Stratégie d'entreprise - Negociation - Customer Relationship and Management		Introduction to Management studies 3 (9) - Comptabilité 2 - Management des hommes et des organisations - Droit 1 - Finance d'entreprise	
3-HOH	Wirtschaftsmathematik (6)	Sozialwissenschaften (6)	Einführung Makroökonomie (6)	Einführung Wirtschaftswissenschaften	Sprachkurs Deutsch (6)
4-HOH	Digitale Transformation (6)	Data Analysis 1 (6)	Einführung Mikroökonomie (6)	Unternehmensführung (6)	Profil IBE (6) International Business and Innovation
5-ULG	Econométrie (5)	2 Law courses to choose (8)	Gestion stratégique des ressources humaines – FR or EN (5)	Supply Chain Management – FR or EN (5)	English 3 (7)
6-ULG	Analyse des états financiers et financement de l'entreprise -FR or EN (5)	Economie monétaire et financière (5)	Economics of Globalization (5)	Elective (5)	Stage professionnel en entreprise (10 ECTS)

Stage professionnel en entreprise: minimum duration of 8 weeks, 38h per week (full-time in Belgium)

c) Study track for the University of Hohenheim students

1-HOH	Wirtschaftsmathematik (6)	Externes Rechnungswesen (6)	Einführung Wirtschaftswissenschaften (6)	Wirtschaftssoziologie (6) ODER Betriebliches Informationsmanagement (6)	Sprachmodul 1 (6) Englisch/ Französisch
2-HOH	Data Analysis 1 (6)	Produktion und Interne Unternehmensrechnung (6)	Investition und Finanzierung (6)	Einführung Mikroökonomie (6)	Sprachmodul 2 (6) Englisch/ Französisch
3-ULG	Mathématiques pour les sciences économiques et de gestion (partie 2) (5)	Principes de marketing (5)	Comptabilité analytique et contrôle de gestion (5)	Macroéconomie (5)	Français (7)
4-ULG	Probabilités et inférence statistique (6)	Informatique pour sciences économiques et de gestion (5)	Marchés financiers (5)	Microéconomie et économie industrielle (5)	Droit de l'entreprise (5)
5-EMS	CLUE (Cross Cultural Management, Languages and EU related topics) (6)	International Management (6)	Corporate Processes (6)	1 Major out of: - Sales/International Marketing - International Fair Management - Strategy, Innovation, Entrepreneurship (9)	
6-EMS	Internship (30)				

Appendix 2

Grading system of EM Strasbourg

French grade	Evaluation
18 and above	Outstanding
16-18	Excellent
14-16	Very Good
12-14	Good
10 - 12	Pass – Fairly Good
8 - 10	Class failed
6 - 7	Class failed

Grading system of the University of Hohenheim

University of Hohenheim - Local grade	
1.0	sehr gut (very good)
1.3	sehr gut (very good)
1.7	gut (good)
2.0	gut (good)
2.3	gut (good)
2.7	befriedigend (medium)
3.0	befriedigend (medium)
3.3	befriedigend (medium)
3.7	ausreichend (pass)
4.0	ausreichend (pass)
5.0	nicht ausreichend (fail)

Grading system of the University of Liege

Note locale	Pourcentage par note	Pourcentage cumulé
20	1,25 %	1,25 %
19	1,64 %	2,89 %
18	4,44 %	7,33 %
17	6,96 %	14,29 %
16	10,97 %	25,26 %
15	12,78 %	38,04 %
14	14,52 %	52,56 %
13	13,40 %	65,96 %
12	12,83 %	78,79 %
11	11,06 %	89,85 %
10	10,15 %	100 %

Appendix 3

Academic rules and regulations

The students who, according to the triple degree programme, attend at least 60 credits in each partner university can obtain three Bachelor degrees (one at their home university, i.e. the university where they are first enrolled, and two at the partner universities, where they attend a specific programme of at least 60 credits). Each university will decide whether or not to deliver the diploma and which grade will be given, according to the following principles:

1. Regarding the acquisition of credits and exemptions, all universities will apply the rules and regulations of the university where the students have attended courses. All credits that are not obtained according to these rules and the examinations associated to these credits should therefore be taken again at the university where the students have attended courses.
2. Only students who have met all requirements of the three universities can receive the triple degree. Each university determines, in accordance with its own rules, which grade will be given to the student. The marks obtained at the partner university might be converted by the other universities in accordance with their conversion tables.
3. Students who don't meet the conditions set out in the preceding paragraphs may, under conditions determined by their home university, cancel their participation in the triple degree programme and be reintegrated in the normal study programme of their home university.
4. The partner universities can deliver the diploma in the framework of this triple degree agreement only if the home university decides to graduate the student. The triple degree can only be obtained by those students who have succeeded at the three universities in accordance with the existing rules and paragraph 1 of the triple degree academic rules and regulations (see above).
5. All universities commit themselves to communicate all marks obtained by triple degree students as soon as possible. All universities commit themselves to inform triple degree students in due time about the rules that will apply to them and about possible exemptions.

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : EM Strasbourg Business School

Dénomination du DU : Programme Grande École

Date d'approbation par le Conseil de composante : 12/04/2021

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Seuls des changements de maquette ont été faits pour l'année 2021/2022 (cf. maquettes en pièces jointes).

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	1971	44	6
Formation Continue	9		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	138
------------------------------------	-----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	3 262 092	Droits spécifiques : (ne pas prendre en compte les droits de base)	11 966 429
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	837 650	Autres recettes *	283 447
Autres dépenses*	6 552 421		
Total des dépenses	10 652 163	Total des recettes	12 249 876
Résultat (dépenses - recettes)		1 597 713	

*A préciser :

Autres dépenses :

- Frais généraux = 3 607 229
- Salaires administratifs = 2 945 192

Autres recettes :

- Taxe d'apprentissage = 183 829
- Autres recettes = 99 618

Commentaire du résultat :
En 2019/2020, le Programme Grande Ecole dégage un résultat de 1 597 713€.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer <i>les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants</i>) :
Le Programme Grande Ecole est accrédité EPAS par l'EFMD pour 5 ans et a obtenu en 2021 le renouvellement du grade de master par la CEFDG pour 5 ans.
Sur les derniers chiffres disponibles concernant l'insertion professionnelle (à 6 mois après la diplomation) :

- 81% des diplômés sont en activité professionnelle (dont 54% ayant trouvé avant la fin de la formation)
- dont 82% en CDI

- 27% ont trouvé leur premier emploi hors France
 - 1^{er} salaire annuel brut total moyen : 39 200 euros/an

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	2075	8500 ou 800
Formation Continue	10	8760
Exonération	50	4250

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	138
------------------------------------	-----

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	3 862 646	Droits spécifiques : (ne pas prendre en compte les droits de base)	14 023 120
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	981 618	Autres recettes *	333 143
Autres dépenses*	8 056 995		
Total des dépenses	12 901 259	Total des recettes	14 356 263
Résultat (dépenses - recettes)	1 455 004		

*A préciser

Autres dépenses :

- Frais généraux = 5 000 185
- Salaires administratifs = 3 056 810

Autres recettes :

- Taxe d'apprentissage = 184 052
- Autres recettes = 149 092

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme

LICENCE

MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1^{ère} et/ou 2^{ème} et/ou 3^{ème} année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)

1ERE ANNEE PGE - PRIMOARRIVANT	8500€	800€ Apogée, 800€ Tremplin / Ecricom, 6900€ DS2001
1ERE ANNEE PGE - REDOUBLANT	4250€	800€ Apogée, 3450€ DS2001
2EME ANNEE PGE -PRIMOARRIVANT	8500 €	800€ Apogée, 800€ Tremplin / Ecricom, 6900€ DS2001
2EME ANNEE PGE -PRIMOARRIVANT ISSU DU CONCOURS INTERNATIONAL	8500 €	800€ Apogée, 4700€ DS2001
2EME ANNEE - REDOUBLANT	4250€	800€ Apogée, 3450€ DS2001
2EME ANNEE	8500€	800€ Apogée, 7700€ DS2001
3EME ANNEE PGE (DIVISEE EN PLUSIEURS MODULES)	8500€	800€ Apogée, 7700€ DS2001
3EME ANNEE PGE (DIVISEE EN PLUSIEURS MODULES) - REDOUBLANT	4250€	800€ Apogée, 3450€ DS2001
Année professionnalisaante	800€	800€ Apogée
4EME ANNEE PGE (2EME ANNEE DE DOUBLE DIPLOME CCA OU ETRANGER)	800€	800€ Apogée

Le diplôme ouvre-t-il droit à l'affiliation à la Sécurité Sociale : Oui ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Maquettes Programme Grande Ecole :

Synthèse des modifications apportées

Modifications maquette 1ère année 2021-2022 :

Changement nom du cours « Introduction à la comptabilité financière. Le cours devient « Introduction à l'information comptable ».

Création d'un nouveau cours électif « Les institutions publiques en France et en Europe ».

Création d'un nouveau cours électif « Introduction au droit commercial ».

Modifications maquette 2ème année (MGA) 2021-2022 :

La 2^{ème} année PGE « Management Général Avancé » se sépare en 7 maquettes (7 majeures) :

- Finance-Comptabilité
- Stratégie responsable et management interculturel des Ressources Humaines
- Supply Chain management
- Entrepreneuriat-Stratégie
- Marketing et relation client
- Digital marketing et management des technologies
- International and European Business

Cours obligatoires pour tous les étudiants de 2A :

- Changement nom du cours « Supply Chain management ». Le cours devient « Management des opérations » (en français) / « Operations management » (en anglais).
- Création du cours « Fundamentals of Economics » à 2 ECTS.
- Changement nom du cours « Business Games ». Le cours devient « Strategic Business Games ». Diminution des ECTS, passant de 3 à 2 ECTS.
- Cours « Intercultural management and leadership » : diminution des ECTS, passant de 3 à 2 ECTS.

Le Case Study (à 9 ECTS) sera obligatoire uniquement pour les étudiants qui réaliseront leur 3ème année à l'étranger. Les étudiants qui réaliseront leur 3^{ème} année sur site auront 2 cours supplémentaires pour 9 ECTS au total (cf Maquette 2^{ème} année).

Majeure Finance-Comptabilité :

Changement nom du cours « Contrôle de Gestion ». Le cours devient « Management Control ».

Majeure Leadership et Management des ressources humaines : Changement du nom de la majeure. Nouveau nom « Stratégie responsable et management interculturel des Ressources Humaines »

Majeure Supply Chain Management : pas de changement

Majeure Entrepreneuriat : pas de changement

Majeure Marketing et relation client : Changement nom du cours « Marketing des services ». Le cours devient « Marketing des services et digitalisation »

Majeure Digital marketing et management des technologies : pas de changement

Majeure International and European Business : pas de changement

Création de nouveaux cours électifs :

- Introduction to European Economic Policy
- Theatre & body language: tools of management
- Artificial intelligence in Business
- Manager ingénieur : workshop développement durable, méthodes de recherche

Modifications maquette 2ème année English Track 2021/2022

La maquette 2^{ème} année English Track n'existera plus.

Les étudiants intègrent la majeure « International & European Business » de la 2^{ème} année PGE.

Modifications maquette BEM 2021-2022 :

Pas de changement

Modifications maquettes 3^{ème} année 2021-2021

↳ Spécialisation International and European Business :

Cours « International soft skills » : accroissement volume horaire. Passe de 20h à 25h

Changement nom du cours “ IFRS Principles: The Keys to Understand Financial Statements ”. Le cours devient « Financial Statement Analysis»

↳ Spécialisation Stratégie et Management de la Performance Humaine :

L'UE « Stratégie et Leadership » change de nom. Le nouveau nom est « Stratégie et Leadership RH ».

L'UE « Fondamentaux et leadership de la fonction RH » change de nom. Le nouveau nom est « Fondamentaux de la fonction RH ».

Création d'un nouveau cours « Leadership RH et positionnement professionnel ».

Le cours « Management des systèmes d'information » change d'UE. Il passe de l'UE « Stratégie et Leadership » vers l'UE « Fondamentaux de la fonction RH »

Le cours « Organizational behavior, Leadership and Team dynamics » change d'UE. Il passe de l'UE « Fondamentaux et leadership de la fonction RH » vers l'UE « Organizational behavior, Leadership and Team dynamics ».

Suppression du cours « Performance organisationnelle et contrôle de gestion ».

↳ Spécialisation International Wine Management and Tourism :

Cours « Grape and Wine Knowledge » : accroissement volume horaire et ECTS. Passe de 24h/4CTS à 28h/5 ECTS

Cours « Global wine markets » : diminution volume horaire et ECTS. Passe de 28h/5 ECTS à 24h/4 ECTS

Suppression du cours « Strategy and Management in wine business »

Création du cours « Innovations and technological developments in wine tourism »

↳ Spécialisation Finance :

Cours « Blockchain » : accroissement volume horaire. Passe de 12h à 14h

↳ Spécialisation Comptabilité Contrôle Finance :

Cours « Méthodes statistiques/data analysis » : diminution volume horaire. Passe de 10h à 9h

Cours « Data analytics & internal control » : accroissement volume horaire. Passe de 15h à 17h

Cours « Financial business cases I » : diminution volume horaire. Passe de 37h à 34 h

Cours « Consolidation des acquis » : accroissement volume horaire. Passe de 10h à 18h

Cours « Research methodology » : diminution volume horaire. Passe de 26h à 20 h

↳ Spécialisation Supply chain management et achat international

Cours « Achat spécifiques » : changement de nom. Nouveau nom « RSE et achats responsables ».

↳ Spécialisation Marketing

Cours « Politique de prix et prévisions des ventes » : changement de nom et de volume horaire. Devient « Management des Prix & Prévisions des ventes » à 22h

Suppression du cours « Simulation d'entreprise »

Cours « Marketing digital » : accroissement volume horaire et ECTS. Passe de 20h/3 ECTS à 26h/4 ECTS

Cours « Marketing sectoriel » : changement ECTS. Passe de 3 à 4 ECTS

Cours « Advanced International Marketing » : accroissement volume horaire et ECTS. Passe de 20h/3 ECTS à 24h/4 ECTS

Cours « Technique de vente » : accroissement volume horaire. Passe de 20h à 22h

Cours « Quantitative data analysis » : accroissement volume horaire. Passe de 20h à 24h

↳ Spécialisation négociation Management Commercial

Cours « Solution selling » : changement de nom. Devient « Value-based selling »

↳ Operational and Strategic Marketing

Pas de changement

↳ Entrepreneuriat

Pas de changement

Modifications maquette année professionnalisaante 2021-2022 :

Suppression du module « CrossKnowledge »

Création du module « Data Culture »

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : EM Strasbourg Business School

Dénomination du DU : Bachelor Jeunes Entrepreneurs

Date d'approbation par le Conseil de composante :

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Pour rappel, à l'écoute de l'évolution de la pédagogie Team Academy en Finlande, nous avions constaté l'introduction d'un socle de cours en 1^{ère} année. Comme les étudiants et les intervenants y voyaient aussi une nécessité pédagogique, nous avons formalisé cette évolution par la mise en commun de 80% du 1^{er} semestre de Bachelor Affaires Internationales avec celui d'un étudiant « Jeune entrepreneur », les 20% restant sur le semestre 1 sont consacrés à cette pédagogie d'apprentissage par l'action en équipe.

Cela a conduit à décider d'intégrer ces étudiants sous forme d'un parcours, nommé Team Entrepreneur (TE), au sein du Bachelor Affaires Internationales dès 2019-2020 en 1^{ère} année et de poursuivre l'intégration dans la 2^{ème} année à la rentrée 2020-2021 et maintenant à la rentrée 3^{ème} du BAI à la rentrée 2021-2022.

Cette intégration est à son terme et nous a conduit à proposer les transformations de ce DU sur les points suivants :

- à mener ce parcours en 1 an au lieu de 3
- sur une durée réduite sur l'année à 132h de face à face
- pour des étudiants déjà recrutés dans l'un de nos programmes au lieu de mener un recrutement externe postbac
- avec pour objectif de pérenniser l'activité entrepreneuriale incubée par la Ruche à Projets.
- à renommer le DU BJE en DU Jeune Entrepreneur (DU JE)

Ces transformations ont fait l'objet d'une demande spécifique déposée pour le 16 mars dernier.

Les éventuels redoublants sont informés qu'ils pourront valider leur parcours de 3 ans en exploitant le parcours TE du DU BAI.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

- La Convention avec la Faculté de Sciences Economiques et de Gestion de l'Université de Strasbourg pour l'inscription de nos étudiants en Licence d'Economie et de Gestion ne concerne plus les futurs étudiants du DU JE.

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU : NC

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ? non

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) :

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :
(ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master)

1. Bilan de l'année écoulée 2019-2020

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale	24		
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	138 €	RECETTES	
DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	152 734 €	Droits spécifiques : (ne pas prendre en compte les droits de base)	80 500 €
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	5 635 €	Autres recettes * Taxe apprentissage Autres recettes	2 507 € 1 358 €
Autres dépenses* Frais Généraux Salaires adm	46 513 € 12 760 €		
Total des dépenses	217 643 €	Total des recettes	84 365 €
Résultat (dépenses - recettes)			133 278 €

*A préciser :

Commentaire du résultat :
Le modèle pédagogique est trop coûteux pour si peu d'étudiants. 2020-2021 est la dernière année du diplôme sous cette forme avec la dernière promo de 3A présente.
L'intégration de cette pédagogie au sein du DU BAI sous forme de parcours avec des cours mutualisés entre les parcours devra permettre de poursuivre cet engagement dans une pédagogie différenciée.
Les dernières enquêtes sur ces faibles effectifs donnent approximativement 1/3 en poursuite d'études, 1/3 en création d'entreprise sur la base des projets démarrés pendant la scolarité, et le dernier 1/3 embauché.

2. Budget prévisionnel NC

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	=	=
Formation Continue	=	=

Exonération	=	
*rajouter des lignes si besoin		
Taux horaire chargé (52€ à minima)	=	

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	=	Droits spécifiques: (ne pas prendre en compte les droits de base)	=
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	=	Autres recettes*	=
Autres dépenses*	=	=	=
Total des dépenses		Total des recettes	=
Résultat (dépenses - recettes)	=		=

*A préciser

3. **Paramétrage des droits d'inscription**

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et / ou 2ème et / ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
=	=	=
=	=	=
=	=	=

Le diplôme ouvre-t-il droit à L'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Oui ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

Maquette et budget du DU JE issu de la transformation du DU BJE pour la rentrée 2021-2022 ont été déposés séparément.

Maquettes Bachelors :

Synthèse des modifications apportées

DU Bachelor affaires internationales 2021-2021 : modifications de maquettes

Dans la continuité de l'intégration progressive du parcours team entrepreneur dans le DU Bachelor affaires internationales, création de la maquette parcours team entrepreneur 3^{ème} année.

Intégration de la dimension recherche académiques dans les matières existantes du programme ou création de nouvelles de matières pour chaque étape du diplôme, 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année.

Ajout dans l'offre de formation langues 1^{ère} année d'un enseignement en FLE - LV2 pour les étudiants internationaux

Deux nouveaux électifs en anglais s'ajoutent à la maquette pédagogique 3^{ème} année :

- Un électif axé sur la recherche académique : Research trainship
- Un électif axé sur la capacité d'apprentissage par l'action : action team learning

Modifications du règlement des études BAI 2021-2022

Intégration 2021/2022 du Partenariat triple diplôme bachelor Affaires internationales, diplôme Bachelier en sciences économiques et de gestion de HEC Liège et du diplôme Bachelor business administration and economics Université Hohenheim.

Modifications maquettes année professionnalisaante 2021-2022 :

Pas de changement

DU Bachelor Jeune Entrepreneur 2021-2022

Modifications du règlement des études BAI 2021-2022

De la même façon, le recrutement dans ce diplôme ayant été arrêté à compter de la rentrée 2019/2020, seulement 1 promotion reste à diplômer du DU Bachelor Jeune Entrepreneur, la promotion 2018/2021. De ce fait le règlement a été modifié pour ne concerner que cette promotion.

Modifications maquette 3ème année Bachelor Jeune Entrepreneur 2021-2022 :

Aucun changement n'a été opéré dans la maquette BJE 3^{ème} année restante pour 2021-2022

MECC

Concernant le Bachelor :

Le Bachelor affaires internationales et le Bachelor Jeune Entrepreneur étant des diplômes d'université, ils ne sont pas soumis à la réglementation relative aux diplômes nationaux concernant les MECC. Les MECC de ces deux DU sont explicités à travers leur règlement des études et des examens spécifiques et revus chaque année universitaire.

RENOUVELLEMENT DE DU/DIU (non géré par le SFC)

SANS modification AVEC modification

Composante : EM Strasbourg Business School

Dénomination du DU : Bachelor of European Management

Date d'approbation par le Conseil de composante : 12/04/2021

En cas de modifications, les préciser ainsi que leur motifs (*obligatoire pour les changements de tarif ; en cas de changement de maquette joindre une version à jour*) :

Aucun changement n'a été fait pour l'année 2021/2022.

Dans le cas d'un partenariat avec d'autres universités, préciser quelle université porte le DIU, et joindre obligatoirement une copie de la convention :

Dans le cas d'autres partenariats, le préciser et joindre une copie de la convention :

Effectif minimal non exonéré permettant l'équilibre budgétaire du DU/DIU :

Indiquer si le DU est adossé à une Licence ou un Master ?

Si oui, indiquer la licence et /ou le master concerné(s) : les cours sont mutualisés avec les cours du Programme Grande École de l'EM Strasbourg

Indiquer le volume d'enseignement d'UE non adossé(s) à une licence ou à un master :

(*ne pas confondre avec les heures du DU mutualisées vers une licence ou un master*)

1. Bilan de l'année écoulée

Effectifs	Effectifs	Dont effectifs partiellement exonérés	Dont effectifs totalement exonérés
Formation Initiale			37
Formation Continue			

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	138 (cours du Programme Grande Ecole)
------------------------------------	---------------------------------------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (<i>Volume d'enseignement * taux horaire chargé</i>)	0	Droits spécifiques : (<i>ne pas prendre en compte les droits de base</i>)	0
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0	Autres recettes *	0
Autres dépenses*	0		
Total des dépenses	0	Total des recettes	0
Résultat (dépenses - recettes)		0	

*A préciser :

Commentaire du résultat :

Le Bachelor of European Management a été créé pour les étudiants étrangers en échange dans le cadre du Programme Grande Ecole. Il n'y a pas de frais spécifiques. Les cours de ce Bachelor sont mutualisés avec le PGE.

Suivi de cohortes et résultats de l'évaluation de la formation et des enseignements (indiquer *les données de poursuites d'études, d'insertion professionnelle, de progression professionnelle des étudiants*) :

Les étudiants réalisant ce Bachelor terminent leur cursus master dans leur université d'origine.

2. Budget prévisionnel

Effectifs prévisionnels	Effectifs	Droits spécifiques
Formation Initiale	40	0
Formation Continue		
Exonération		

*rajouter des lignes si besoin

Taux horaire chargé (52€ à minima)	138 (cours du Programme Grande Ecole)
------------------------------------	---------------------------------------

DEPENSES		RECETTES	
Coût d'enseignement (Volume d'enseignement * taux horaire chargé)	0	Droits spécifiques : (ne pas prendre en compte les droits de base)	0
Prélèvement 20% sur les droits spécifiques	0	Autres recettes *	0
Autres dépenses*	0		
Total des dépenses	0	Total des recettes	0
Résultat (dépenses - recettes)	0		

*A préciser

3. Paramétrage des droits d'inscription

Droits de base du diplôme LICENCE MASTER

Droits spécifiques (décliner les années (1ère et/ou 2ème et/ou 3ème année) ou les variantes du diplôme en fonction des populations concernées (FI, FC, EAD) ; ajouter autant d'étapes que nécessaires). Le cas échéant, préciser si la formation est divisible en module, et le tarif de chaque module).

Etape	Montant du droit spécifique	Application de gestion
		(Apogee, DS2001, facture, SFC...)
	Pas de frais spécifiques	

Le diplôme ouvre-t-il droit à l'AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE : Oui ou Non

Observations complémentaires que vous souhaitez porter à la connaissance de la CFVU :

DELIBÉRATION :

Conseil d'Administration - Séance du 04 mai 2020

Point n°4.1 : Tarif acompte concours Tremplin 2020

EXPOSE DES MOTIFS :

A l'issue des admissions, les candidats aux concours Tremplin et Prépas versent un acompte de 800 euros à la banque Ecricome.

Ecricome reverse ensuite ces acomptes à l'EM Strasbourg. Ces acomptes seront déduits des frais de scolarité des étudiants. Cette procédure est imposée par Ecricome et sera mentionnée dans la procédure SIGEM 2020 et le règlement Tremplin Affectations 2020.

Délibération :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ont validé le montant de l'acompte au concours Tremplin 2020 à l'unanimité des membres.

Fait à Strasbourg, le 07 mai 2020

Le Directeur général

Herbert Castéran

DÉLIBÉRATION :

Conseil d'Administration - Séance du 05 octobre 2020

Point n°4.5. : Acompte concours international

EXPOSE DES MOTIFS:

Dans le cadre du concours interne pour le recrutement des étudiants internationaux, les candidats admis devront payer un acompte sur leurs frais universitaires afin de valider leur admission et obtenir leur lettre d'acceptation qui leur permettra d'entamer les démarches de VISA.

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil ont donné leur accord aux montants de l'acompte qui sera demandé aux candidats admis dans le cadre du concours international au titre de l'année universitaire 2020/2021 :

Acompte pour le Bachelor : 4 200 euros

Acompte pour le Programme Grande école : 4 200 euros

à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait à Strasbourg, le 05 octobre 2020

Le Directeur général,

Herbert CASTERAN